



RAPPORT FINANCIER **2007/2008**

Le respect du plein air

Sommaire :

Présentation du Groupe	page 3
Organigramme juridique	page 7
Rapport du Conseil de Surveillance à l'AGO du 30 mars 2009	page 8
Rapport de gestion du Directoire sur les comptes de l'exercice 2007/2008	page 9
Rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 de Code de commerce	page 24
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	page 30
Comptes consolidés	page 32
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 61
Comptes sociaux	page 63
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	page 73
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	page 75
Texte des projets de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2009	page 78
Attestation des personnes responsables du Rapport Financier Annuel.....	page 79

Trois idées fortes sur l'exercice 2007/2008

- **Recentrée, la Compagnie Internationale André Trigano, progresse dans un marché difficile.**
- **Campéole a réalisé une bonne saison malgré les aléas climatiques.**
- **Le résultat net est toutefois affecté par la non réalisation de vente d'actifs et par l'activité déficitaire de l'activité Hiver.**

La CIAT, qui a engagé en 2006 le recentrage de son activité sur deux pôles, l'exploitation de campings trois étoiles avec Campéole et la production de bungalows toilés avec CIAT ATDPS, a terminé son premier exercice dans cette nouvelle configuration.

Pour l'activité Camping. Campéole a confirmé l'excellence de son positionnement et son leadership dans un marché en recomposition. En 2008, le taux d'occupation de ses habitats a encore augmenté, tandis que le taux d'occupation des emplacements nus se maintenait, malgré les conditions météorologiques défavorables en août. Le chiffre d'affaires de la chaîne a ainsi progressé de +9,25 %. Dans le même temps, l'exploitation déficitaire d'un camping à Montech (82) était abandonnée.

Pour l'activité Industrielle. Grâce à un repositionnement complet de la gamme et à une communication fondée sur le caractère durable et l'écologie, mais aussi à la mise sur le marché des nouveaux habitats « lodges », les produits de CIAT ATDPS ont su préserver leur attractivité. Le chiffre d'affaires lié à la production de bungalows est resté stable, malgré les risques de baisses d'investissements de la part de nos clients.

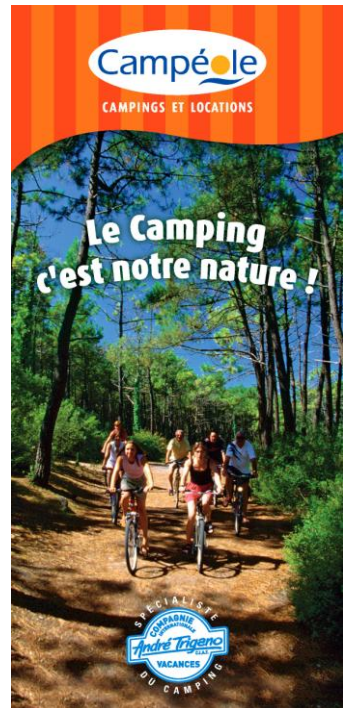
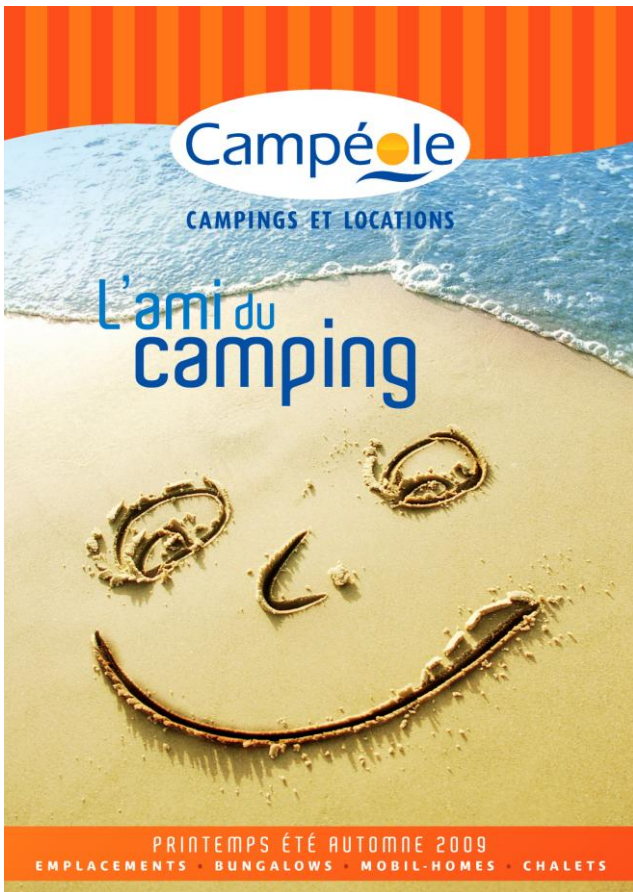
Le chiffre d'affaires de la CIAT progresse ainsi, au global, de +4,6 %. Malgré des charges non récurrentes liées à la restructuration des activités et quelques effets de l'exercice précédent, **l'EBE consolidé de gestion progresse de +3,2 %.** Toutefois, le **résultat net s'établit à -0,9 M€**, en raison d'une activité déficitaire sur les ventes de séjour hiver (pénalisées par le manque de neige), de la non réalisation de la vente avec-plus value de l'usine de Rozières (80), de la cession de l'activité Marechal et de charges exceptionnelles.

Fort de la bonne tenue de ses deux activités, le Directoire a immédiatement engagé des actions correctives et s'est fixé un double objectif : optimiser les coûts et développer les chiffres d'affaires. Il déploie pour ce faire une politique reposant sur quatre piliers :

- **Maintenir et renforcer sa position de N° 1 français d'exploitant de camping.** Cette volonté s'est traduite, dès 2008, par la prise en location-gérance d'un nouveau terrain à Ondes (31) et sur la Costa Brava (Espagne), et pour la saison 2009, d'un terrain à Royan Pontailac (17) et d'une exploitation sur l'île de Ré, à Bois Plage (17).
- **Consolider sa position de N° 1 français de fabricant de bungalows toilés.** Dans cette optique, le renouvellement des équipements de son usine a été effectué. Le Lodge, nouvel habitat de la compagnie, a été lancé et deux autres sont au stade prototype. Fram et Sunelia ont choisi le Lodge pour l'équipement de leurs futurs campings.
- **Recentrer l'activité de l'usine de Mazères.** L'arrêt de la fabrication de mobil-homes a été décidée, et cette unité sera consacrée à la fabrication d'habitats toilés. D'autres chantiers d'optimisation sont ouverts.
- **Se consacrer à la saison d'été.** La commercialisation des séjours « hiver » a été abandonnée au vu des mauvais résultats enregistrés sur le dernier exercice, et l'organisation est désormais totalement orientée vers la vente de séjours estivaux. La marque « Vacances André Trigano », synonyme de camping et de soleil, a été déposée et promue.

Ces mesures, engagées avec détermination et dont certaines portent déjà leurs fruits, permettent au Directoire d'envisager l'avenir avec confiance.

Alain Béral
Président du Directoire



N° Indigo 0 826 300 212
0,15 € TTC / MIN





PRINTEMPS ÉTÉ AUTOMNE 2009

VACANCES
André Trigano
LE SPÉCIALISTE DU CAMPING **com**

Le plein air
est dans l'air

- EMPLACEMENTS
- BUNGALOWS
- MOBIL-HOMES
- CHÂLETS
- RÉSIDENCES



COMITÉS
D'ENTREPRISE

Comment réserver ? Par téléphone : En direct.



VOUS ÊTES RESPONSABLE D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE PARTENAIRE

Vous animez la section voyages d'un Comité d'Entreprise ou d'une collectivité et vous souhaitez réserver des séjours au meilleur rapport qualité/prix.

Un numéro d'appel vous est spécialement dédié pour répondre à toutes vos demandes.

Appelez le

0 820 230 245

0,15 € TTC/mn

Du lundi au vendredi : 8h30/20h45

Fax : 05 61 69 05 20

VOUS ÊTES SALARIÉ D'UN CE PARTENAIRE ET VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER DIRECTEMENT

Vous souhaitez avoir une information claire et précise sur les différents types d'hébergements ?
Vous voulez réserver dès maintenant vos prochaines vacances ?

Notre Centrale de Réservations est à votre service.
Contactez le

N° Indigo 0 826 300 333

0,15 € TTC/mn

Du lundi au vendredi : 8h30/20h45

Samedi : 9h00/18h00

Dimanche : 9h00/17h15 de janvier à mi-juillet

Tous les jours Péries : 9h00/17h00



Informations : vacancesandretrigano.com

7

Compagnie Internationale André Trigano

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4 924 800 €
R.C.S. Paris n° B 732.067.954 – SIRET : 732 067 954 000 71

Société inscrite à Euronext Paris

Eurolist – Valeurs locales compartiment C (Small Caps) Code 61202

ISIN : FR0000061202

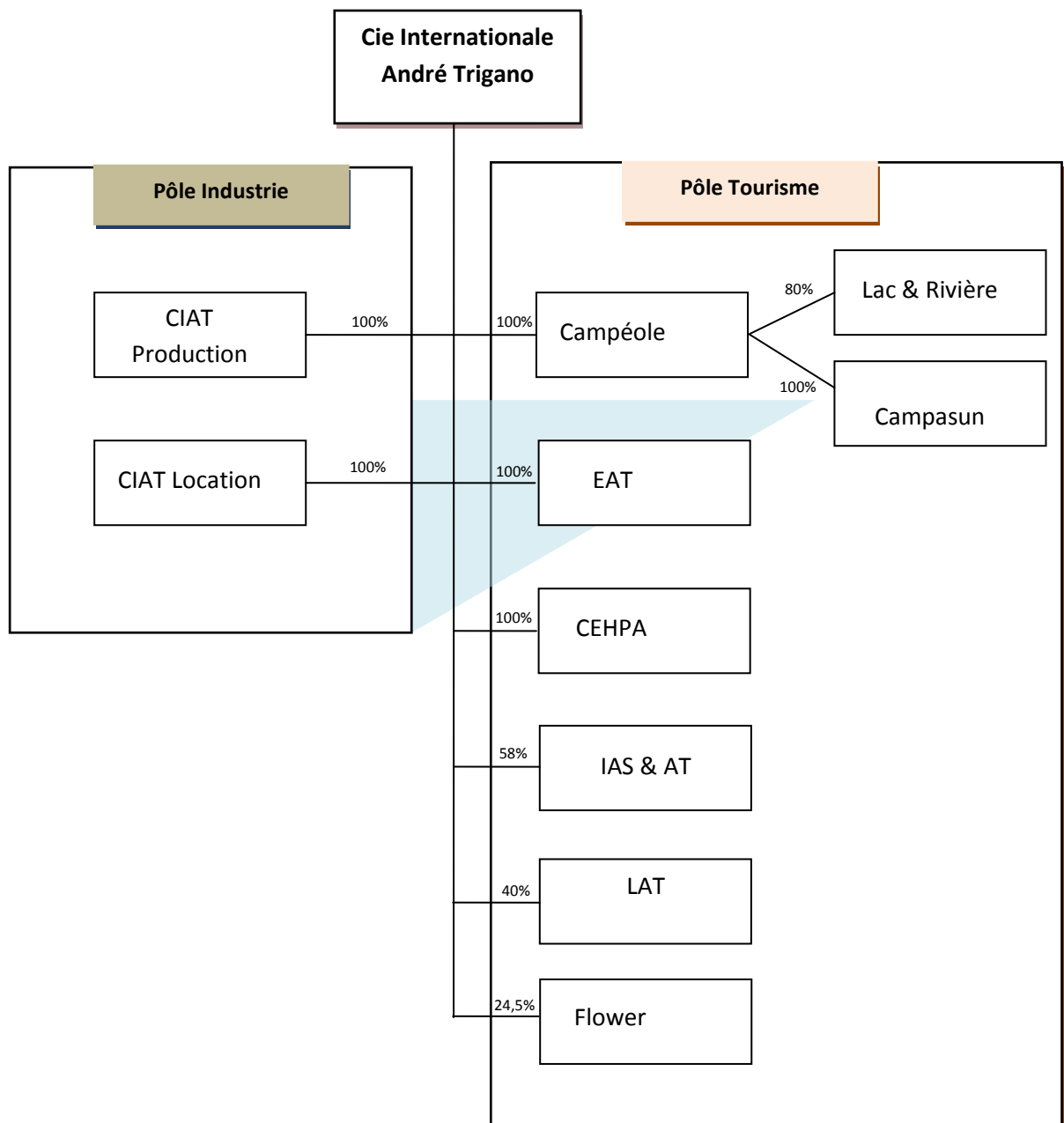
Mnemo : IAT

Siège social : 111-113 rue de Reuilly - 75012 PARIS

Téléphone : 01 44 68 17 17

Télécopie : 01 43 47 35 21

Internet : www.andre-trigano.com



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CONTENANT SES OBSERVATIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Exercice clos le 30 septembre 2008)

Chers actionnaires

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice, les comptes consolidés et l'affectation du résultat.

1. OBSERVATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS, LES COMPTES CONSOLIDES ET LE RAPPORT DE GESTION

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L 225-68 du Code du commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion contenant le rapport sur la gestion du groupe.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

2. JETONS DE PRESENCE

Au titre de l'exercice 2006/2007, il avait été alloué de jetons de présence à hauteur de 10 000 euros.

Nous vous proposons qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, il soit également alloué la somme de 10.000 euros au conseil de Surveillance.

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2006/2007, il avait été distribué de dividendes à raison de 0,12 euros par action.

Nous vous proposons qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, il ne soit pas distribué de dividendes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions faites par le Directoire et le Conseil de Surveillance dans leur rapport respectif recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 11 FEVRIER 2009
ET A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2008, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

2008 : la CIAT est positionnée sur ses deux métiers

Comme annoncé dans le dernier rapport (2007), au cours de l'exercice 2008, le Groupe restructuré et recentré, a mis en œuvre le deuxième volet de sa stratégie : le développement et l'optimisation de ses deux activités.

» Industrie :

L'exercice a été marqué par le repositionnement complet de l'offre de la CIAT.

Toutes les gammes ont été retravaillées, simplifiées et optimisées ; Le Directoire a décidé de se repositionner sur le produit de base : la toile, et en conséquence d'arrêter la fabrication de mobil-homes.

Avec le concours de l'architecte Catherine NEVIN, la CIAT a créé une nouvelle gamme de toiles pour HPA baptisée « lodge » ; la chaîne de campings SUNELIA a décidé de s'équiper avec ce type de matériel et a demandé une exclusivité jusqu'en 2010 ; les premiers lodges ont été vendus et installés sur des campings de la côte ouest.

Un nouveau catalogue a été édité, qui est le support visuel du nouveau positionnement : la toile, durable, écologique, rentable.

Un nouveau stand pour salons professionnels a été créé qui reprend et illustre tous les thèmes défendus par CIAT DPS

» Tourisme :

- **EAT** : pour renforcer son offre camping, le groupe avait décidé de regrouper son offre sous la marque « enfinlesvacances.com » dont elle a acquis la marque et les fichiers clients et fournisseurs. Tout a été mis en œuvre pour le lancement du site internet et du catalogue pour les comités d'entreprise. « Enfinlesvacances » propose des vacances hiver (internet) et été (catalogue et internet).
- **Les Campéoles** (dénommée ci-après Campéole) : le groupe a souhaité renforcer sa marque phare avec une communication forte sur des média puissants.
L'expansion du réseau a été poursuivie avec la prise en gestion de deux nouveaux terrains : l'un en Espagne à Tossa de mar en location gérance, l'autre à Ondres (Landes) où Campéole, au travers de sa filiale Campasun, gère par délégation de la société « plateaux du Quercy » elle-même délégataire de la CCAS pour cette destination.
Pour poursuivre en parallèle une optimisation de ses résultats, Campéole après la vente du camping « la Cerclière » en 2007, a arrêté l'exploitation du terrain de Montech « le Canal » qui était lui aussi, très déficitaire.

Malheureusement, des événements ont empêché la CIAT de performer selon le budget prévu :

- La cession du foncier de Rosières (usine) n'a pas pu se concrétiser, comme envisagé, du fait de la crise immobilière, malgré des négociations très avancées.
- La cession de Maréchal a été effectivement concrétisée en novembre 2007 ; mais l'exploitation du début d'exercice a entraîné encore des pertes résiduelles.
- Le résultat du lancement de « enfinlesvacances » n'a pas donné les résultats escomptés, malgré l'investissement consenti en marketing sur cette opération.
- L'activité de vente de vacances hiver par internet a été fortement déficitaire (pas de neige).
- Campéole : le taux d'occupation des habitats a progressé comme voulu ; 2008 aurait pu être une très belle saison si... le climat d'août avait été favorable. Ceci a entraîné au cours de ce mois, pour Campéole un manque à gagner de près d'1 M€ de chiffre d'affaires en passage par rapport à ses tendances enregistrées depuis le début de la commercialisation, dont la plus grande part autour du week-end du 15 août.

La CIAT avait prévu un résultat légèrement bénéficiaire (hors mis l'exceptionnel de la vente de Rosières), ceci malgré la lourde charge d'amortissements et de frais financiers découlant d'une politique appliquée d'expansion

des activités conservées, et de rénovations d'équipements ; ainsi qu'une politique d'investissements en nouveaux habitats. Ces événements l'en ont empêché et ont contrecarré ses prévisions.

La Cie Internationale André Trigano a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2007/2008. L'Administration a notifié un redressement (taxe professionnelle) qui figure dans les comptes pour 200 K€. La société n'envisage pas de contester ce redressement.

Par ailleurs, les sociétés Campeole, Etapes André Trigano, Ciat DPS, Ciat Location et Campasun font également l'objet de contrôle de l'Administration fiscale. A la date d'arrêt des comptes, ces contrôles étaient toujours en cours.

Toutefois, la CIAT peut se réjouir et avoir confiance en son plan : les données comparatives produites et les tendances des marchés (avant crise) démontrent que les choix de CIAT ont été les bons.

- Campeole a mieux performé que chacun de ses concurrents dans une saison difficile en commercialisation (*source : data du Ministère du tourisme*) ; le taux d'occupation, comme l'EBE a continué à progresser ; la mise en place de l'équipe de vente de séjours auprès des CE a commencé à porter de bons fruits. Dans un marché 2008 où les destinations Vendée et Bretagne (camping) ont connu des baisses de - 15 à - 25 %, les sites de Campeole sur ces régions ont progressé en chiffre d'affaires. Le management a bien anticipé les tendances de réservations sur fin août et les augmentations de prix de ces semaines ont produit beaucoup de résultat.
- Le marché du camping continue à se structurer et tous les indicateurs semblent converger sur le fait que l'avenir sera construit autour de marques, du positionnement trois et quatre étoiles ; campings équipés. Campeole est en avance sur tous ces items.
- CIAT DPS a recommencé à enregistrer une hausse de ses ventes d'habitats neufs ;
- Les campings indépendants et de chaînes s'intéressent à nouveau à la toile pour leurs équipements ; les campings quatre étoiles ont demandé à CIAT DPS de créer pour eux un habitat toilé de « luxe ». C'est chose faite avec le lodge prestige.

Evénements postérieurs à la clôture

- Tempête sur le sud ouest : celle-ci a lourdement touché 10 campings de la chaîne Campeole. Le chiffrage de ce sinistre est en cours. Le coût estimé à ce jour serait d'environ 1 M€. Néanmoins, l'impact financier pour le Groupe ne devrait pas être significatif sur l'exercice 2008/2009 du fait de la bonne prise en charge par les assurances.
- Projet de cession de la marque « enfinlesvacances.com » : celle-ci devrait intervenir en février et ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2008/2009.

Décisions pour 2009

Le management a décidé de tirer rapidement les conclusions et d'agir suite aux résultats et à la situation de crise économique : un mot d'ordre, agir vite.

Pour tenir compte des résultats de son agence de voyage et des résultats :

- arrêt définitif de l'activité de vente de séjours « hiver »
- dépose en tant que marque de « vacances André Trigano » ; création pour elle d'un site internet de présentation et de vente des produits de l'agence et positionnement sur la meilleure offre de camping en France.

« Vacances André Trigano » a diffusé pour 2009, un catalogue destiné aux comités d'entreprise, et mis en ligne un catalogue de stocks d'emplacements et d'habitats qu'elle a produits en négociant avec des campings indépendants clients ou non de CIAT DPS.

- Cession programmée (et réalisée à ce jour) de « enfinlesvacances »
- Diminution pour 2009 du niveau habituel d'investissements
- Programme d'optimisation de l'ensemble des charges
- Poursuite de la recherche de productivité sur l'unité de Mazères.

Développement

Le Groupe entend maintenir sa position de n°1 français d'exploitant de camping. Cela se traduira en 2009, par la prise en délégation de deux nouveaux campings, au moins. A noter qu'en 2009 il exploitera un nouveau camping à Royan en location-gérance.

Campéole va continuer à installer sa marque leader, et à conforter sa position de partenaire privilégié des Collectivités et d'exploitant par délégation ; un audit confirme la grande valeur des contrats signés.

Le Groupe entend continuer à consolider sa position de n°1 français de fabricant de bungalows toilés. Cela s'est traduit d'ores et déjà en 2008 par une informatisation de ses processus de production, et se poursuivra en 2009 par une politique de renouvellement de sa gamme « toilés ».

Résultats

L'exercice se solde par un chiffre d'affaires consolidé 43,4 M€ contre 41,7 M€ en 2007, soit une progression de 4,9 %.

L'EBE consolidé de gestion du Groupe, qui s'élève à 9,8 M€, contre 9,5 M€ en 2007 a légèrement souffert des charges liés aux investissements de l'exercice.

Le résultat net du groupe s'établit à -997 K€, contre 1 501 K€ pour l'an passé, et a été pénalisé par un poids important des dotations aux amortissements et des frais financiers, ainsi que par le résultat déficitaire des activités cédées.

1. Activités des filiales

▪ Société **CIAT SA** (holding)

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	3 696	4 917
Résultat d'exploitation	49	802
Résultat net	0	-286

La CIAT supporte les coûts de direction, de communication, des services centraux et des charges financières pour le compte du Groupe. L'ensemble de ces charges est refacturé aux filiales.

▪ Société **CIAT DPS** (conception, fabrication, vente et négoce de BTM)

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	16 941	14 621
Résultat d'exploitation	-68	221
Résultat net	-160	-104

▪ Société **CIAT Location** (de location de matériel d'hôtellerie de plein air et de structures toilées)

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	1 898	1 541
Résultat d'exploitation	-30	-105
Résultat net	-64	268

▪ Société **Campéole SARL** (Hôtellerie de Plein Air)

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	29 710	28 083
Dot. aux amortissements	3 591	3 411
Résultat d'exploitation	86	79
Résultat net	-749	552

L'exercice 2008 a souffert des conditions climatiques défavorables du mois d'août 2008, et est impacté par le poids des investissements et des frais financiers. De plus, l'arrêt de l'exploitation du camping de Montech pèse pour près de 300 K€ sur le résultat net.

▪ Société **CEHPA**

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	1 022	2 304
Dot. aux amortissements	94	375
Résultat d'exploitation	0	-1 958
Résultat net	-91	748

La cession des fonds de commerce (9 sites sur 11) intervenue en mars 2007 ne permet pas d'avoir un comparatif représentatif de l'activité de la société sur les deux exercices.

▪ Société Les **Etapas André Trigano**

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	2 240	2 415
Résultat d'exploitation	-437	20
Résultat net	-484	34

Cette entreprise regroupe les activités d'agence de voyages au sein du Groupe André Trigano. Les pertes de l'exercice proviennent pour près de 430 K€ des activités « Hiver » et « enfinlesvacances ». A partir de 2009, le Groupe a décidé de recentrer les activités de la société sur son métier historique (commercialisation de séjours sur des campings et des séjours en résidences).

▪ Société **IAS & André Trigano** (location d'emplacements en Italie)

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	693	633
Résultat d'exploitation	0	-52
Résultat net	-22	-58

Cette société créée avec des partenaires italiens a pour vocation de gérer la location d'habitats toilés meublés sur des sites d'hôtellerie de plein air situés en Italie. L'année 2008 marque un redressement de l'activité qui permet d'atteindre l'équilibre en exploitation. Par ailleurs, la CIAT devient majoritaire à hauteur de 58% en rachetant les parts d'un minoritaire.

2. Participation

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	4 299	3 136
Résultat d'exploitation	585	314
Résultat net	390	208

La société **L.A.T** a été créée début 2006 en vue de toucher le marché de l'équipement en mobil-homes des particuliers dits résidentiels, c'est-à-dire des « résidences secondaires en mobil-homes ». La Ciat détient 40 % du capital de cette société.

en milliers d'euros	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'affaires	394	107
Résultat d'exploitation	1	-433
Résultat net	1	0

Flower La société, créée en octobre 2006, a pour activité la concession de marque regroupant des concessionnaires, pour laquelle elle assure pour les adhérents la communication, la commercialisation, la mise à disposition de la marque et du concept marketing. La Ciat détient 24,5% du capital de cette société.

3. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement qui ont été engagés sur l'exercice concernent le développement de nouveaux habitats toilés. Les montants investis sur l'exercice 2007/2008 ne sont pas significatifs.

4. Ressources humaines

Les effectifs moyens du groupe pour les activités conservées restent stables par rapport à l'exercice précédent, passant de 434 à 432 salariés.

Les activités du siège représentent 6 % des effectifs totaux, les activités « Tourisme » représentent plus de 70 % tandis que l'activité industrielle représente 23 %.

Le nombre d'heures travaillées s'est élevé à 786 124.

Les absences maladie-maternité ont représenté 2,51 % de ces heures et les congés payés 4,17 %.

Les rémunérations sont restées maîtrisées pour l'exercice 2007/2008 et sont proches des salaires observés sur le marché.

L'âge moyen du Groupe ressort à 42,7 ans pour les effectifs permanents et l'ancienneté est très légèrement inférieure à 11,5 ans.

L'équilibre homme-femme au sein du Groupe est presque réalisé puisque la répartition s'établit à 52 % d'hommes et 48 % de femmes.

Le Groupe, du fait de la forte saisonnalité de ses activités (220 salariés en septembre 2008 et 695 en août 2008), recourt principalement à l'utilisation de contrats à durée déterminée entre les mois de juin et septembre pour intervenir sur les terrains de camping.

Cette catégorie de personnel est essentiellement composée d'étudiants.

Le recours à la sous traitance (personnel intérimaire et personnel extérieur) représente 11 % de la masse salariale.

Le personnel intérimaire est principalement affecté aux sociétés Les Etapes André Trigano et Ciat DPS pour faire face au surcroît d'activité.

Le personnel extérieur intervient le cas échéant pour le compte de la société Campéole, dans le cadre de contrats de surveillance des campings pendant la haute saison.

Il existait quatre instances représentatives du personnel au 30 septembre 2008 :

- une pour le siège,
- une pour la société Campéole,
- une pour la société CIAT DPS,
- une pour EAT.

Le Groupe recourt régulièrement à la sous traitance auprès de Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour des travaux (notamment de mise sous pli de catalogues).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

» Tableau de synthèse

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Rémunérations	589	615	546
Avantages	3	2	
Total	592	617	546

» Détail des rémunérations versées :

Alain BERAL	30.09.08		30.09.07	
	dus	versés	dus	versés
Président du Directoire				
Rémunération fixe	249	249	206	206
Rémunération variable	40	35	35	32
Rémunération exceptionnelle				100
Avantage en nature				
Total	289	284	241	338

Gérard CALMONT	30.09.08		30.09.07	
	dus	versés	dus	versés
Directeur des Productions				
Rémunération fixe	87	87	87	87
Rémunération variable	7	7	7	5
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature				
Total	94	94	94	92

Olivier ORTIN	30.09.08		30.09.07	
	dus	versés	dus	versés
Directeur administratif et financier				
Rémunération fixe (1)	74	74	47	47
Rémunération variable (1)	7	7	7	
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature (1)	3	3	2	2
Total	84	84	56	49

(1) à compter du 1^{er} février 2007

André TRIGANO	30.09.08		30.09.07	
	dus	versés	dus	versés
Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération au titre du mandat social	125	125	125	125

Monsieur Alain BERAL bénéficie d'une indemnité liée à la rupture éventuelle de son contrat de travail. En effet, si la société CIAT devait rompre le contrat de travail pour un motif autre que la faute grave ou lourde, la société devrait lui verser une indemnité représentant 9 mois de salaire.

Il n'existe pas en revanche de système de retraite chapeau, d'attribution de stock options ni d'attribution gratuite d'actions.

5. Développement durable

5.1 Environnement et écologie

Dans le cadre de son développement touristique, le Groupe privilégie le respect de la nature : l'accueil familial dans ses habitats de faible hauteur est son premier objectif.

Le Groupe a toujours recherché l'intégration harmonieuse de ses campings et de ses villages de vacances dans l'environnement particulier de chaque terrain.

Le Groupe maintient des relations étroites avec les autorités locales et réalise avec elles des actions concertées.

La société Campéole garde le souci de préserver le paysage naturel de l'environnement dans ses terrains de camping. En particulier, elle a signé un accord cadre avec l'Office National des Forêts en vue de développer un « projet de paysage » pour assurer et améliorer le caractère forestier de ses sites.

5.2 Développement social

L'activité très saisonnière conduit à embaucher de nombreux salariés en contrat à durée déterminée en période de haute activité, pour répondre aux demandes de la clientèle des terrains de camping, villages de vacances et hôtels. En pleine saison touristique, au mois d'août, le nombre de salariés en contrat à durée déterminée atteint son maximum. Ces emplois saisonniers sont souvent recherchés par des jeunes en cours d'études.

Pour répondre à ces très fortes fluctuations saisonnières, chaque société a mis en place sur chacun des sites une annualisation du temps de travail permettant de répondre en qualité au service de la clientèle.

5.3 Formation

Le Groupe favorise la formation de ses équipes. La formation à l'utilisation de l'outil informatique et les formations en langues du personnel de la centrale de réservation ont été privilégiées. Des formations techniques ont été dispensées sur nos différents sites touristiques, notamment pour le maniement d'engins spéciaux, la formation aux différentes habilitations et la formation à l'amélioration de la sécurité sur les terrains. La formation représente 2,06 % de la masse salariale chargée.

6. Assurances et couvertures des risques

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les dégâts causés par les sinistres les plus significatifs. Le Groupe est confronté principalement aux aléas climatiques et environnementaux dans l'exploitation de ses terrains de camping.

Pour chacun des sites et en fonction de l'activité du site, les assurances souscrites couvrent les pertes d'exploitation liées à la fermeture d'un terrain de camping, les dégâts subis par les habitats sur les sites ainsi que les frais de remise en état et de réouverture du terrain et la responsabilité civile de l'exploitant.

Les risques d'incendie, de perte d'exploitation et de catastrophes naturelles concernant l'activité des usines font l'objet d'une assurance multirisque. Le risque responsabilité civile est également couvert.

Le risque de crédit concerne essentiellement les crédits clients.

Pour l'activité Camping - client Grand Public, les règlements des séjours interviennent obligatoirement avant le début du séjour. S'agissant des clients de l'Industrie, les créances en retard de paiement sont systématiquement relancées. Un comité « Créance » se réunit une fois par mois pour suivre l'ensemble du poste Client et décide des actions précontentieuses ou contentieuses à mener. En matière de dépréciation, le premier incident de paiement (non réponse après l'envoi d'un courrier de relance en recommandé) aboutit à provisionner la créance à 100%.

Le risque de liquidité concerne le niveau d'endettement et la capacité du Groupe à pouvoir financer son développement.

Au 30 septembre 2008, le Groupe se finançait suivants trois modalités principales :

- crédit moyen terme
- crédit bail
- facilité de caisse et crédit de campagne

L'essentiel des contrats de crédit moyen terme ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé, à l'exception d'un contrat, pour lequel le Groupe au 30 septembre 2008 ne respectait pas les engagements.

A la date du présent document, la banque concernée n'avait pas fait part à la société de son intention de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a reçu l'engagement de son actionnaire de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie.

Risque de taux : le Groupe est exposé aux fluctuations de taux : sur un encours total de dettes financières courantes et non courantes de 36 M€, les dettes financières à taux variables représentent 18,2 M€. De ce fait, une variation de taux à la hausse de 1 % calculée sur l'encours au 30 septembre 2008 aurait une incidence négative de 166 K€ sur le résultat financier. Pour couvrir ce risque, le groupe C.I.A.T a mis en place une couverture de taux sur Euribor pour 12 M€ qui vous est décrite en annexe des comptes consolidés. Cette couverture protège le groupe de l'éventuel surcoût de frais financiers dans l'hypothèse où l'Euribor 3 mois dépasserait 4 %.

Il existe également une couverture de taux (tunnel) dans le cas où la variation de l'Euribor à 3 mois passerait au dessus de 4,5 % ou en dessous de 3,65 % sur un nominal de 1 000 K€.

Par ailleurs, l'analyse des principaux risques fait l'objet d'un chapitre dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne.

7. Mandats sociaux des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire au 30/09/08

M. André TRIGANO, Président du Conseil de Surveillance :

Administrateur	AGC, SA au capital de 550 192 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
Membre du Conseil de Surveillance	Tofinso, société à directoire et conseil de surveillance au capital de 26 630 000 €, Siège social à 31012 Toulouse Cedex 11 allées Franklin Roosevelt

M. Patrice TRIGANO, Membre du Conseil de Surveillance :

Gérant	L'Européenne de Gestion, SCI au capital de 1 524,49 €, Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Président du Conseil d'Administration	S.A.I.T., SA au capital de 38 112,45 €, Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Gérant	S. D.A., TRI 1, TRI 2, TRI 3, TRI 4, SARL au capital de 7 622,45 € chacune, Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Administrateur	AGC SA au capital de 550.192 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly

Mme Vanessa KHAYAT, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

Mme Célia TRIGANO, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

M. René TEULIER, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

M. Fadi-Michel ABOUCHALACHE, Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 21 mars 2008 :

Représentant permanent	Quilvest European Equity, Membre du Conseil de Surveillance de la société C.I.A.T.
Directeur Général Adjoint	Quilvest SA au capital de 34 775 000 \$, Siège social à 1660 Luxembourg 84 Grand Rue
Directeur Général	Quilvest Capital France, SAS au capital de 16 000 000 €, Siège social à 75007 Paris 243 Boulevard Saint Germain
Représentant permanent	Quilvest Capital France, Administrateur de la société Marco Polo Investissements SA au capital de 37 500 €, Siège social à 75008 Paris 18 avenue Maignon
Membre du Comité de Surveillance	TCR Capital, SAS au capital de 415 000 €, Siège social à 75008 Paris 5 rue Paul Cézanne
Administrateur	Pasha's Restaurants Inc SA au capital de 4 000 000 \$, Siège social à Floride 33139 USA 650 West Avenue, Suite 3104

M. Marc MANASTERSKI, Membre du Conseil de Surveillance, depuis le 21 mars 2008

Informations non disponibles

M. Gilles BENOIST, Membre du Conseil de Surveillance :

Directeur Général	CNP Assurances 4 pl Raoul Dautry 75015 PARIS
Administrateur	CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita) Piazza Durante 11 20131 Milano, Italia
Membre du Comité des rémunérations	CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita) Piazza Durante 11 20131 Milano, Italia
Représentant permanent	CNP Assurances, Administrateur de la société CNP Caution SA au capital de 7 683 430,47 €, siège social à 75015 Paris 4 place Raoul Dautry
Administrateur	Caixa Seguro (Société de droit brésilien) Sector Comercial Norte, Quadra 01, N°77, Bloco A Edificio Number One – 15 andar 70710-500 Brasilia – DF Brasil

Représentant	CNP Assurances, Gérant des SCI CNP Immobilier, CNR-CIMO, Ilôt A 5 B, Issy Desmoulins, le Sextant, Rueil Newton, SCI du 136 rue de Rennes, SCI Immobilière de l'Amiral, SCI de la CNP, SCI Immobilière Montagne de la Farge, SCI Immobilière Paris Belvédère, Société Foncière de la CNP, SICAC, Vendôme Europe, Présidente des SAS 83 avenue Bosquet, Pyramides et Spific.
Administrateur	Sino French Life Insurance (société de droit chinois) Hua BIn International Building 1206 N°8 Yongandongli Jianguomenwaidajie Beijing 100022 P.R CHINA
Administrateur Président du comité des comptes Président du comité de contrôle interne Des risques et de la conformité	Dexia Belgique, Place Rogier, 11 1210 BRUXELLES
Membre du comité de Direction	Caisse des dépôts 56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP
Administrateur et membre du comité stratégique Depuis le 22 Juillet 2008	Suez Environnement Company SA 1 rue d'Arstog 75008 Paris
Président	FFSAA (Fédération française des sociétés anonymes d'assurance) 26 Bd Haussmann 75009 Paris

M. Jean-Marc SCEO, Membre et Vice Président du Conseil de surveillance depuis le 14 janvier 2008:

Président, Président du Comité de surveillance	Financière de la Coriandre, SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président du Conseil d'Administration	AGC, SA au capital de 550 192 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
Directeur Général	Financière de la Belladone, SAS au capital de 50.000 euros Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann
Président	Financière de Louzaouenn SAS au capital de 6 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires	Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann

Représentant permanent	FPE, Représentant de la masse des titulaires d'OCA de la société Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant permanent	FPE, membre du comité stratégique de Financière de Louzaouenn, SAS au capital de 6 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant de la masse des titulaires de BSA M	Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président	Financière de la Garance SAS au capital de 100 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président	Financière de la Valériane SAS au capital de 3 250 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président et Membre du Comité des actionnaires	Financière de la Cardamome Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires	Pomme de Pain, SAS au capital de 11 663 601 €, Siège social à 75014 Paris, 6-8 boulevard Jourdan
Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance	RISK & CO, SA au capital de 482 990 € Siège social à 75008 Paris 52, rue de la Bienfaisance

M. Eric Henri GIRARDIN, Membre du Conseil de surveillance, jusqu'au 27 novembre 2007

Représentant permanent	Natexis Equity Management, Membre du Conseil de Surveillance de la société C.I.A.T.
Président du Directoire	Natexis Equity Management, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 560 000 €, Siège social à 75007 Paris 5/7 rue de Montessuy

**Mme Marie –Arnaud BATTANDIER, membre du Conseil de Surveillance
Jusqu'au 4 janvier 2008**

Représentant permanent	Financière de la Coriandre, Membre du Conseil de Surveillance de la société « C.I.A.T. » SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membre du Comité de surveillance	Financière de la Coriandre, SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Représentant permanent	FPE membre du conseil de surveillance de VVF Vacances SA à directoire au capital de 7 620 000 €, Siège social à 28 rue d'Arcueil 94250 Gentilly
Membre du Conseil de surveillance	Financière de l'Hibiscus SAS au capital de 2 484 620 € 1 av du Général de Gaulle 92800 Puteaux
Administrateur	Ubiquis SA SA au capital de 3 417 244.62 € 1 av du Général de Gaulle 92800 Puteaux
Membre du comité d'investissements	SAS Santoline, SAS au capital de 37 000,00 €, Siège social à 148 Bd Haussmann 75008 Paris

M. Alexandre BONNECUELLE, membre du Conseil de surveillance, depuis le 4 Janvier 2008

Représentant permanent	Financière de la Coriandre, Membre du Conseil de Surveillance de la société C.I.A.T. SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Membre du Comité de surveillance	Financière de la Coriandre, SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Représentant permanent	FPE, Président du Comité stratégique Financière de la Millepertuis,

M. Alain BERAL, Président du Directoire, Directeur commercial et marketing

Président du Conseil d'Administration	Cehpa, SA au capital de 800 000 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
Président du Conseil d'Administration Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2008	Elan Béarnais Pau Orthez SA Economie mixte au capital de 952 806,25 €, Siège social à 64000 Pau, boulevard du Cami Salie
Gérant	SCI STOUNOTTE au capital de 1 000 €, Siège social à 40400 MEILHAN Chemin rural Lesgourets

M. Gérard CALMONT, Membre du Directoire, Directeur des productions

Représentant permanent	C.I.A.T. Président de la société IAS & André Trigano, SAS au capital de 60 000 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Gérant	Les Etapes André Trigano SARL au capital de 7 622,45 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
Directeur Général, Représentant permanent	C.I.A.T. Président de la société C.I.A.T Production, SAS au capital de 7 504 000 € ZI 09270 Mazères
Directeur Général, Représentant permanent	C.I.A.T Président de la société C.I.A.T Locations, SAS au capital de 3 729 000 € ZI 09270 Mazères

M. Olivier Ortin, Membre du Directoire, Directeur administratif et financier

Représentant permanent	C.I.A.T. Administrateur de la société Cehpa, SA au capital de 800 000 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8. Proposition d'affectation du résultat social

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ressort à 0 €. Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividendes.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Actions	Exercice	Dividende par action payé	Avoir fiscal
1.231.200 actions de 4 €	2006/2007	0,12	Non applicable
1.231.200 actions de 4 €	2005/2006	0	
1.231.200 actions de 4 €	2004/2005	0,40	Non applicable

9. Proposition de jetons de présence :

Au titre de l'exercice 2006/2007, il avait été alloué 10 000 € de jetons de présence.

Le Directoire propose à l'Assemblée générale qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, il ne soit pas versé de jetons de présence au Conseil de surveillance.

10. Personnes détenant des participations significatives dans la société

En application des dispositions de la loi, nous vous signalons que les actionnaires détenant au 30 septembre 2008 plus de 5% du capital de la société sont les suivants :

	30.09.08		30.09.07		30.09.06	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC	463 892	37,7%	463 892	37,7%	463 892	37,7%
André Trigano Financière de la	184 849	15,0%	184 849	15,0%	184 949	15,0%
Coriandre (1)	338 633	27,5%	338 633	27,5%	338 528	27,5%
Natexis		0,0%		0,0%	126 897	10,3%
Proméo	133 697	10,9%	133 697	10,9%		0,0%
Autres	109 210	8,9%	108 993	8,9%	114 766	9,3%
Actions propres	919	0,1%	1 136	0,1%	2 168	0,2%
Total	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%

(1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est gérée par Finama Private Equity

11. Bourse et vie du titre

Le 24 novembre 1987, les actions de notre société furent inscrites au marché hors-cote de la Bourse des valeurs de Lyon à 176 F.

Le 29 novembre 1989, sur cette même place boursière, ces actions, dont le nominal avait été au préalable ramené de 100 F à 25 F, étaient inscrites à la cote du Second marché à 149 F ; il a été décidé d'attribuer une action gratuite pour dix anciennes le 2 décembre 1994, le 9 septembre 1997 et le 24 mars 1999.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 28 mars 2006 et du 29 novembre 2007 la société a effectué des rachats d'actions dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité. La société a ainsi racheté entre le 1er octobre 2007 et le 30 septembre 2008, un nombre total de 406 actions et a vendu 623 actions. Compte tenu des 1 136 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, le nombre d'actions propres s'établit à 919 au 30 septembre 2008. La valeur comptable de ces actions ressort à 51 674,07 € soit une valeur unitaire de 56,23 euros.

12. Participation des salariés au capital

Il n'existe aucune participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2008 dont les titres font l'objet d'une gestion collective ou dont les salariés n'ont pas la libre disposition.

La résolution présentée en ce sens à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue le 31 mars 2008 a été rejetée. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 al.2, une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée au plus tard pour le 31 mars 2011 afin de proposer aux actionnaires un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan épargne entreprise ou d'un plan épargne groupe. En revanche, si une telle Assemblée Générale Extraordinaire devait se prononcer d'ici cette date sur un tel projet de résolution, un nouveau délai commencerait à courir.

13. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 12 702 euros.

14. Tableau des résultats des cinq exercices et tableau de variation des capitaux propres

Au présent rapport sont annexés, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau de variation des capitaux propres.

15. Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de commerce d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 dudit Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment informés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

16. Perspectives, environnement économique de l'exercice en cours, événements postérieurs à la clôture

Le 24 janvier 2009, la tempête Klaus a provoqué des dégâts importants sur dix campings de la chaîne Campéole. Le montant des dégâts est en cours de chiffrage et devrait s'élever à environ 1 M€. Néanmoins, l'impact financier pour le Groupe ne devrait pas être significatif sur l'exercice 2008/2009 du fait de la bonne prise en charge par les assurances.

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

Nature des indications	30.09.04	30.09.05	30.09.06	30.09.07	30.09.08
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social					
Actions :					
* composant le capital social					
° Nombre	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200
° Valeur nominale	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
* émises au cours de l'exercice					
° Nombre					
° Valeur nominale					
* remboursées pendant l'exercice					
° Nombre	-	-	-		
° Valeur nominale	-	-	-		
Nombre des actions ordinaires existantes	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-		
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	-	-	-		
* par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	21 009 756	17 636 665	16 876 213	4 919 956	3 695 846
Résultats avant impôts participation et charges calculées (amortissements et provisions)	4 184 241	2 685 926	1 093 392	-99 525	310 854
Impôts sur les bénéfices	203 195	-151 859	-619 752	-76 692	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	35 221	-	-	-	-
Résultats après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1 663 577	895 927	-1 556 197	-286 236	1
Montant des résultats distribués	369 360	492 480	-	147 744	- (1)
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	3,21	2,30	1,39	-0,02	0,25 (2)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,35	0,73	-1,26	-0,23	0 (2)
Dividende versé à chaque action	0,30	0,40			(1+2)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	195	178	150	29	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 463 358	4 389 936	4 180 363	1 330 919	1 364 261
Montant de la somme versée au titre des avantages sociaux					

(1) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée des Actionnaires du 30/03/09

(2) Par action de 4 euros de nominal

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2009
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
et les procédures de contrôle interne prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Le Groupe se réfère à la gouvernance décrite dans le Code de Gouvernance d'Entreprises des sociétés cotées AFEP/MEDEF du 8 décembre 2008. Ce document est disponible sur le site Internet du MEDEF : http://www.medef.fr/medias/files/137928_FICHER_0.pdf

1. Gouvernance

1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1.1. Conseil de Surveillance :

Au 30 septembre 2008, le Conseil de surveillance est composé de 9 membres nommés pour 6 ans.

Au sens du Code de Gouvernance AFEP/MEDEF, un seul membre du Conseil de Surveillance est considéré comme indépendant car il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe, ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il s'agit de Monsieur Gilles BENOIST.

Les autres membres du Conseil représentent les principaux actionnaires de la société.

Pour des raisons historiques, la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à 6 ans et non à quatre ans comme le recommande le Code de Gouvernance. Il n'est pas prévu de modifier statutairement cette durée.

Le renouvellement des mandats, conformément au Code de Gouvernance est échelonné dans le temps.

Le Conseil de Surveillance de la Compagnie Internationale André Trigano s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Le taux d'assiduité a été de 73%.

Les membres du Conseil sont convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les représentants de la Délégation Unique du Personnel ont été convoqués à toutes les réunions.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux Conseils qui arrêtent les comptes, soit deux fois dans l'exercice. Ils y ont effectivement participé.

Les principaux sujets débattus lors des Conseils sont les suivants :

- Arrêté des comptes annuels et semestriels
- Suivi des principaux indicateurs d'activité et des budgets d'investissements
- Politique d'investissement
- Conditions de rémunérations des mandataires sociaux
- Programme de rachat d'actions
- Projet de reprise d'exploitation de terrains de camping

Lors de chaque Conseil, le Directoire remet un rapport sur l'activité de l'entreprise, sur les principaux chantiers en cours et sur tout élément pouvant avoir un impact significatif sur le bon fonctionnement de l'entreprise. Ces documents sont remis aux membres du Conseil au moins trois jours avant la tenue du Conseil.

Les pouvoirs du Directoire sont limités par l'article 14 des statuts :

« Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il a été convenu que le Directoire ne pourra prendre les décisions suivantes, sans y avoir été autorisé au préalable par une décision du Conseil de surveillance :

- cessation ou liquidation d'une des activités conduite par la Société CIAT et ses filiales ;
- acquisition, cession, liquidation de société ayant pour activité la gestion de terrains de camping ou de fonds de commerce de gestion de terrains de camping ;
- investissement pour un montant supérieur à 200 000 euros par investissement ;
- emprunt pour un montant supérieur à l'enveloppe globale annuelle votée par le Conseil de surveillance ;
- toutes cessions d'actions ou de parts sociales détenues dans toutes filiales sauf au profit d'une personne nommée administrateur ou membre du Conseil de surveillance desdites filiales et pour le nombre d'actions nécessaire à l'exercice dudit mandat ;

-toute acquisition ou cession des propres actions de la Société CIAT, effectuée dans le cadre de toute autorisation conférée au Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'opérer en bourse sur lesdites actions ».

Il n'est pas prévu d'entamer à court terme un processus d'évaluation des travaux du Conseil.

1.1.2. Comité de suivi :

Le Comité de Suivi se réunit normalement 10 fois par an. Il examine le rapport d'activité qui intègre notamment un reporting sur les principaux indicateurs (réservations et volume d'activité, prise de commande, suivi des investissements, suivi des créances clients, évolution de la trésorerie...) et consacre une de ses réunions à la revue du système de contrôle interne en examinant les méthodes d'identification des risques, les principes d'organisation et de fonctionnement de la Direction Financière du groupe et la synthèse des missions réalisées par cette Direction. Participent aux réunions le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire, et le Directeur Financier.

Le Directoire informe et recueille l'avis du Comité de suivi sur tout changement de méthode d'évaluation et transmet toute information qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine du Groupe.

1.1.3. Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération est composé du Président du Conseil de Surveillance et du Vice Président du Conseil de Surveillance. Il se réunit une fois par an pour fixer la rémunération des membres du Directoire (fixe et variable) et l'octroi le cas échéant d'avantages complémentaires.

Dans le cadre de la détermination des rémunérations, le Comité appliquait déjà les principes retenus par le Code de Gouvernance, à savoir exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence et mesure.

Pour l'exercice 2007-2008, les rémunérations sont composées d'une partie fixe (entre 80 et 88%) et d'une partie variable).

La partie variable repose sur la réalisation d'objectifs prévisionnels (atteinte d'un objectif en terme d'EBE, et d'atteintes d'objectifs personnels).

Le Président du Directoire bénéficie, en cas de départ forcé, sauf en cas de faute lourde, d'une indemnité égale à neuf mois de salaire brut.

Les membres du Directoire bénéficient le cas échéant d'un véhicule de fonction et sont affiliés aux différents contrats Groupe (mutuelle santé, prévoyance).

Ils bénéficient également du remboursement de leurs frais professionnels.

Il n'existe pas en revanche de système de retraite chapeau, d'attribution de stock options et d'attribution gratuite d'actions.

Le Directoire peut proposer la distribution éventuelle de jetons de présence. Le Conseil de surveillance peut le cas échéant suivre l'avis du Directoire.

Le Conseil de surveillance et les comités ont un accès direct à l'information désirée après des responsables opérationnels.

Du fait de la taille de la société, de l'organisation et de la composition du Conseil de surveillance, il n'est pas prévu à court terme de mettre en place formellement d'autres comités spécialisés.

1.2. Participation des actionnaires à l'Assemblée

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Toutefois, pour y assister ou s'y faire représenter ou voter par correspondance :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif sur les registres de la société tenus par la BNP Paribas Securities Services 3 rue d'Antin 75002 PARIS au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, et n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte une attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de leurs titres au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris,

A compter de la convocation, la société tiendra à la disposition des actionnaires des formules uniques de procuration et de vote par correspondance, au siège social de la société auprès de la Responsable Juridique. La demande, faite par écrit, doit être déposée ou reçue au siège social de la société au plus tard six jours avant la date prévue de l'Assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée présentées par les actionnaires en application de l'article 128 du décret du 23 mars 1967, le Comité d'entreprise ou le cas échéant, les associations d'actionnaires, doivent être envoyées au siège social au plus tard 25 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

1.3. Publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du code de commerce

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible CIAT sont inclus dans le rapport de gestion, conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Objectifs de la société

Les objectifs recherchés dans la mise en œuvre du contrôle interne sont les suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur
- Respect des budgets
- Respect des procédures internes
- Appréciation réelle des valeurs de stocks et des risques liés à des non paiements.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise (risques externes) et les risques d'erreurs ou de fraudes (internes), en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme pour tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport a été établi principalement sur la base des informations communiquées ci-après :

2.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.2.1. Les procédures de contrôle interne :

Elles font l'objet d'un suivi permanent visant à s'assurer de leur pertinence au regard notamment de la nature des risques propres à chaque activité et du coût économique de leur mise en place.

Il existe des procédures d'engagement des investissements, de contrôle des flux, des signatures bancaires.

En 2007, le management avait renforcé les procédures et la gouvernance. En 2008, les personnes et comités mis en place ont fonctionné.

» Mise en place de contrôleurs de gestion : il avait été mis en place un contrôleur de gestion par activité (camping et industrie) ; le dispositif a été renforcé par la mise en place d'un contrôleur junior en charge de EAT et du siège.

Ils s'emploient à l'harmonisation, la collecte, la consolidation et l'analyse des informations. Dans le détail, il s'agit :

- de valider les budgets annuels et d'en suivre l'utilisation et /ou l'atteinte
- d'établir des forecasts
- de valider inventaires, calculs de prix de revient, et des prix de vente (marges)
- de suivre l'évolution des résultats et d'établir les prévisions de clôture des entités du Groupe
- d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est confronté en matière de sécurité et de sûreté
- de définir les plans d'action visant à améliorer la prévention
- de décider, si nécessaire, les mesures d'urgence exigées par les circonstances
- d'écrire et de vérifier l'application des procédures d'engagement
- de fournir un reporting et un tableau de bord de ratios pour aide à la décision

» Mise en place d'un comité de suivi des investissements.

Ce comité suit le niveau d'engagement des budgets et la bonne affectation des dépenses d'investissements, ainsi que leur rentabilité. Il se réunit une fois par mois.

» **Mise en place du comité de contrôle des créances et des stocks.**

Ce comité examine les créances échues, évalue le risque de non paiement, et décide des provisions à comptabiliser

Il examine également les niveaux de stocks et peut décider de dépréciations.

Ce comité se réunit une fois par mois

Il examine depuis fin 2008 les mouvements internes de CAPEX entre filiales.

2.2.2. Limitation du pouvoir du Directoire :

Le Directoire devra obtenir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les décisions de :

- cession ou de liquidation d'une des activités conduite par la CIAT et ses filiales ;
- acquisition, cession, liquidation de société ayant pour activité la gestion de terrains de camping ou de fonds de commerce de gestion de terrains de camping ;
- investissements pour un montant supérieur à 200 000 € par investissement ;
- emprunt pour un montant supérieur à l'enveloppe globale annuelle votée par le Conseil de Surveillance ;
- toutes cessions d'actions ou de parts sociales détenues par toutes filiales sauf au profit d'une personne nommée administrateur ou membre du Conseil de Surveillance desdites filiales et pour le nombre d'actions nécessaires à l'exercice dudit mandat ;
- toute acquisition ou cession des actions propres de la CIAT, effectuée dans le cadre de toute autorisation conféré au Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, d'opérer en bourse sur lesdites actions.

Lien avec le Conseil de Surveillance :

» **Comité de suivi :** Le Directoire communique régulièrement aux Président et Vice-président du Conseil de Surveillance le résultat de ses travaux, de manière à faciliter l'exercice par celui-ci de sa fonction de surveillance et de contrôle, en portant à sa connaissance tous les points significatifs susceptibles de poser problème ou d'appeler une délibération particulière. Le Directoire informe également le Conseil des principales questions ou observations formulées lors des réunions des comités cités plus haut, et des réponses apportées par le Directoire et les cadres du Groupe. Cette restitution prend la forme d'un rapport à destination du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance et mentionne notamment la nature des thèmes évoqués et les options retenues.

2.2.3. Les Commissaires aux comptes

Ils présentent leurs conclusions sur les arrêtés semestriels et annuels des comptes du Groupe au Conseil de Surveillance, en présence du Président du Directoire, du Directeur Financier.

2.2.4. Référentiels de contrôle interne

a) Chartes

Les procédures de contrôle interne ont été formalisées principalement par les documents spécifiques suivants :

- Règlement intérieur de chaque établissement
- Règlement intérieur du terrain de camping
- Manuel du gestionnaire du terrain de camping

b) Notes de procédure

Le Directoire établit des notes de procédures pour encadrer les imputations de charges ou les autorisations de dépenses

c) Structure des responsabilités et délégations de pouvoir

Le responsable de l'établissement a une large autonomie sur les opérations courantes de gestion assortie d'un contrôle interne permettant de suivre l'évolution des dépenses. Il a reçu une délégation de pouvoir sur son site.

Chaque unité économique de gestion dispose d'un budget détaillé par nature de dépense et par activité, approuvé au début de l'exercice qui commence.

Enfin, certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la CIAT sont soit mandataires sociaux soit administrateurs des filiales du groupe et exercent à ce titre les contrôles qu'ils jugent nécessaires.

d) Fixation des objectifs et performances

Le budget permet la fixation d'objectifs pour les commerciaux et les gestionnaires d'unité. Une partie de la rémunération variable dépend de la réalisation de ces objectifs.

Le budget est présenté par le Directoire au Conseil de Surveillance en début d'exercice. Le directoire en est responsable de l'exécution devant le Conseil de Surveillance, dont il rend compte au travers des comités de suivi.

2.2.5. Processus d'élaboration des états financiers

Les processus visent à assurer une gestion comptable et un suivi rigoureux des activités du Groupe.

La Direction Financière centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridique, sociales pour l'ensemble du Groupe et établit: les comptes consolidés, l'ensemble des comptes sociaux des sociétés du Groupe suivant des processus identiques pour toutes les filiales, en conformité avec la réglementation en vigueur (normes IFRS pour les comptes consolidés et PGC pour les comptes sociaux).

Les arrêtées des comptes annuels et semestriels font l'objet de réunions auxquels participent la Direction Générale, la Direction Financière et les Directions Opérationnelles concernées, puis une réunion de synthèse est organisé avec les Commissaires aux comptes avant la présentation de ces états au Conseil de Surveillance.

3. Gestion des risques

La gestion des risques est directement intégrée dans le fonctionnement du Groupe :

- au niveau des opérationnels dans le cadre de leur délégation,
- au niveau de la Direction Générale

Dans le cadre du fonctionnement courant de la société, la gestion des risques est assurée directement par la personne responsable du site. Celle-ci bénéficie d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'action destinés à prévenir et identifier les principaux risques. Ainsi, elle gère :

- sur l'activité Tourisme, les différents contrôles obligatoires, tels que le contrôle de la qualité de l'eau des piscines, le respect de la réglementation en matière de sécurité dans le cadre d'un établissement recevant du public (ERP)....,
- sur l'activité Industrie, la vérification de la validité des autorisations de conduite d'engins spéciaux, le contrôle des installations électriques, le respect des conditions de travail en cas d'usage de produits nocifs....

Dans la plupart des cas, et systématiquement quand la loi l'y oblige, ces vérifications sont effectuées par des sociétés de contrôle agréés.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour mettre à jour les compétences de chacun, notamment pour les personnes ayant la responsabilité de terrains de camping et plus particulièrement autour des sujets de sécurité.

D'autre part, certains risques sont gérés transversalement entre les deux principaux métiers du Groupe notamment pour ce qui concerne les installations et habitats mise en place sur les terrains de camping.

Enfin, le Groupe a mis en place un plan de crise dans le cas ou un sinistre lourd interviendrait lorsque les campings sont ouverts au public. Ce plan n'a été mis en œuvre qu'une fois, en été 2003 dans les campings des Landes, lors d'une tempête.

La gestion des risques du ressort de la Direction Générale recouvre des risques de nature stratégique :

- Risque financiers : la Direction Générale assure la prévention des risques de liquidité par le suivi de la prévision de trésorerie. Le financement des besoins court terme et long terme est assuré par des banques avec lesquelles le Groupe travaille depuis de nombreuses années. A ce jour, le Groupe n'a pas été impacté dans sa recherche de financement par la mauvaise conjoncture économique actuelle. Néanmoins, le management reste prudent sur ce sujet du fait de son niveau d'endettement.
- Risques environnementaux : la société ne détient pas d'installations à haut risques. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie (Mazères), utilisation de produits chimiques. Toutefois, les rejets des poussières et les quantités de produits utilisés étant relativement faibles, le risque de pollution est quasiment nul.
- Risque informatique : les systèmes informatiques utilisés par le Groupe sont des produits standards couramment utilisés sur le marché. Dans le cas d'une défaillance d'un des fournisseurs, le Groupe aurait la compétence en interne pour pouvoir pallier des ces défaillances. Par ailleurs, des systèmes de sauvegarde au

sein du Groupe et à l'extérieur du Groupe ont été mis en place. Les plans de reprise d'exploitation qui ont été mis en place doivent permettre au Groupe de redémarrer son activité dans des délais raisonnables et sans impact majeur.

- Risque Fournisseurs : certains fournisseurs peuvent présenter un risque important du fait de leur spécificité, notamment sur l'activité Industrie. Il n'existe pas à ce jour de programme visant à réduire ce risque.
- Risques juridiques et fiscaux : Campéole, Etapes André Trigano, Ciat DPS, Ciat Location font actuellement l'objet de contrôle de la part de l'Administration. A la date du présent rapport, ces contrôles sont toujours en cours. Le contrôle fiscal dont la CIAT a fait l'objet, a donné lieu à un redressement de 200 K€ qui a été comptabilisé dans les comptes 2007/2008. Ce contrôle n'a pas été contesté par la société. Au 30 septembre 2008, il subsistait dans les comptes une provision pour litige pour un montant de 200 K€ (voir note dans les comptes consolidés). A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre litige pouvant avoir un impact financier significatif. Par ailleurs, le Groupe pourra être exposé à d'éventuelles évolutions de la législation sur l'aménagement des terrains de camping, et sur toute évolution de la législation relative aux établissements recevant du public (ERP).
- Risque climatique : Dans le cadre de son activité d'exploitation de terrains de camping, le Groupe est significativement exposé dans le cas de conditions climatiques défavorables. Ce risque est inhérent au métier de la société et ne peut être limité que par une longue période d'exploitation, ce qui permet de répartir ce risque sur plusieurs années. Il s'agit essentiellement du risque de tempêtes, marées noires, inondations de terrains, et plus généralement de climat très pluvieux et de façon durable pendant la période de plein été.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société **Compagnie Internationale André Trigano** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Bry-sur-Marne, le 13 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

COMPTES CONSOLIDES

Bilan

ACTIF	Note	30.09.08	30.09.07	30.09.06
en K€				
Goodwill	3	2 216	2 216	2 256
Autres immobilisations incorporelles	4	869	973	586
Immobilisations corporelles	5	50 995	43 974	42 275
Titres mis en équivalence		282	167	13
Actifs financiers non courants	6	2 396	1 223	1 289
Actifs d'impôts différés	7	56	56	56
Actifs non courants		56 814	48 609	46 475
Stocks et en cours	8	5 710	5 319	5 392
Clients	9	5 318	6 711	5 036
Autres créances	9	6 566	9 336	7 237
Créances d'impôts	10	323	323	620
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11	1 043	844	1 390
Actifs courants		18 960	22 533	19 675
Actifs des activités cédées ou en cours de cession				3 712
TOTAL ACTIF		75 774	71 142	69 862

PASSIF	Note	30.09.08	30.09.07	30.09.06
en K€				
Capital	12.1	4 924	4 924	4 924
Réserves consolidées		18 398	17 046	19 157
Actions propres	12.1	-52	-53	-48
Résultat net part du Groupe		-997	1 501	-2 111
Capitaux propres -Part du Groupe		22 273	23 418	21 922
Interêts minoritaires		-68	-62	-37
Capitaux propres		22 205	23 356	21 885
Provisions non courantes	13	380	481	452
Passifs financiers non courants	14	16 926	17 724	17 333
Passif d'impôts différés	7	496	940	579
Passifs non courants		17 802	19 145	18 364
Provisions courantes	13	200	200	250
Passif financiers courants	14	19 200	12 096	11 616
Fournisseurs		10 317	8 933	9 367
Autres dettes	15	6 050	7 412	8 082
Passifs courants		35 767	28 641	29 315
Passifs des activités cédées ou en cours de cession				298
TOTAL PASSIF		75 774	71 142	69 862

Compte de résultat

en K€	Note	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Chiffre d'Affaires	16	43 683	41 651	37 294
Autres produits de l'activité	17	12 376	7 722	5 834
Achats de matières premières et marchandises		-10 124	-6 749	-6 127
Variation de stocks		-1 789	680	282
Autres achats et charges externes		-19 634	-18 993	-15 912
Charges de personnel		-14 336	-13 498	-12 017
Impôts et taxes		-1 252	-1 198	-1 550
Dot. nettes aux amortissements et provisions		-6 526	-6 225	-6 375
Autres charges et produits		-1 377	-1 016	-457
Résultat opérationnel courant		1 021	2 374	972
Autres charges et produits non courants	2.5	-200	-	-
Résultat opérationnel	16	821	2 374	972
Coût de l'endettement financier net		-1 869	-1 564	-1 117
Autres charges et produits financiers		-	-	-34
Résultat financier	18	-1 869	-1 564	-1 151
Impôts	19	274	-381	67
Quote part du résultat des sociétés mise en équivalence		156	85	-5
Résultat net des activités poursuivies		-618	514	-117
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	20	-399	962	-2 042
Résultat net de l'exercice		-1 017	1 476	-2 159
Intérêts minoritaires		20	25	48
Résultat net - part du Groupe		-997	1 501	-2 111
nombre moyen d'actions	12.3	1 230 281	1 230 064	1 229 032
Résultat net par action	12.3	-0,81 €	1,22 €	-1,72 €
Résultat net par action dilué	12.3	-0,81 €	1,22 €	-1,72 €
Résultat net par actions des activités cédées/en cours de cession	12.3	-0,32 €	0,78 €	-1,66 €

Tableau de flux de trésorerie

En K€	Note	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Résultat net de l'exercice		-997	1 501	-2 162
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-399	962	-2 042
Résultat net des activités poursuivies		-598	539	-120
Quote part des sociétés mise en équivalence		-156	-85	5
Dot. nette aux amortissements et provisions		6 259	5 928	6 375
Effet net des désactualisations				35
Charges d'impôts (courants et différés)		-274	381	-67
Intérêts net compris dans le cout de l'endettement financier		1 869	1 564	1 117
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et VPM		-374	-324	-793
Autres éléments sans effet de trésorerie				-15
Marge brute d'autofinancemet		6 726	8 003	6 537
Impôts versés				
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		6 726	8 003	6 537
Variation du besoin en fonds de roulement	21	3 549	-5 118	1 639
Flux net de trésorerie généré par l'activité		10 275	2 885	8 176
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles		-11 113	-10 181	-7 083
Acquisition d'immob. financières		-1 226	-104	-129
Cession d'immob. corporelles et incorporelles		1 378	1 494	1 611
Cession d'immob. Financières		8	12	
Flux net de trésorerie lié aux opération d'investissement		-10 953	-8 779	-5 601
Intérêts nets compris dans le cout de l'endettement financier		-1 869	-1 564	-1 117
Dividendes versés		-149		-491
Augmentation des dettes financières		13 301	11 312	17 741
Remboursement des dettes financières		-10 194	-13 973	-15 620
Subventions d'investissement				406
Achats et ventes d'actions propres		-7	-5	23
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 082	-4 230	942
Flux net de trésorerie généré par les activités cédés		-205	9 578	-3 674
Variation de trésorerie		199	-546	-157
Trésorerie nette à l'ouverture	11	844	1 390	1 547
Variation de trésorerie		199	-546	-157
Trésorerie nette à la cloture	11	1 043	844	1 390

Tableau de variation des capitaux propres – part du groupe

en K€	Capital	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 30.09.05	1 231 200	4 924	19 271	-69	379	24 505
Dividendes distribués					-491	-491
Affectation			-112		112	0
Résultat					-1 884	-1 884
Autres			-2	21		19
Capitaux propres au 30.09.06 publié	1 231 200	4 924	19 157	-48	-1 884	22 149
Correction d'erreur (1)					-227	-227
Capitaux propres au 30.09.06 rectifié	1 231 200	4 924	19 157	-48	-2 111	21 922
Affectation			-2 111		2 111	0
Résultat					1 501	1 501
Autres				-5		-5
Capitaux propres au 30.09.07	1 231 200	4 924	17 046	-53	1 501	23 418
Dividendes distribués					-149	-149
Affectation			1 352		-1 352	0
Résultat					-997	-997
Autres				1		1
Capitaux propres au 30.09.08	1 231 200	4 924	18 398	-52	-997	22 273

Dividendes distribué par action :

- au titre de 2004-2005 0,40 €
- Il n'y a pas eu de distribution sur l'exercice 2005-2006
- au titre de 2006-2007 0,12 €

(1) La correction d'erreur correspond à des charges sur cession de VNC d'habitats non comptabilisée sur l'exercice 2006 (soit 341 K€ de charges moins l'impôt correspondant de 114 K€)

Tableau de variation des intérêts minoritaires

en K€	Réserves	Résultat	Total
Au 30.09.06	11	-48	-37
Affectation	-48	48	0
Résultat		-25	-25
Au 30.09.07	-37	-25	-62
Affectation	-25	25	0
Résultat		-5	-5
Au 30.09.08	-62	-5	-67

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Cie Internationale André Trigano (CIAT) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 4 924 000 €.

Le siège social est situé au 111 rue de Reuilly – 75012 Paris

N° RCS : 732 067 954

Le groupe exerce deux activités autour de l'hôtellerie de plein air :

- au travers de la marque Campéole, le groupe est le premier exploitant français de camping,
- le groupe fabrique et commerciale des bungalows toilés à destination des campings ou des collectivités

Les états présentés ci-après sont établis en K€ et ont été arrêtés par le Directoire le 4 février 2009

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe C.I.A.T. sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière applicable telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2007-2008 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 1, informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe
- IFRS 7, information à fournir sur les instruments financiers
- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions
- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur
- IFRIC 11, actions propres et transactions intra-groupes

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2008 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, obligatoire en 2009)
- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Révision IFRS 1, (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisé, regroupements d'entreprises (phase 2) couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, obligatoire en 2009-2010)
- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, obligatoire en 2009)
- IFRIC 14, IAS 19- limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)

Le Groupe n'anticipe pas l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

1.1 – ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, la C.I.A.T. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La compagnie revoit ses estimations et appréciations de façon régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ces futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- Les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réalisés les tests de dépréciation des goodwill (Cf. Note 1.7)
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements en matière de départ à la retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'actualisation et d'évolution des salaires, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs. (Cf. Note 1.13.1)
- Les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels du groupe (Cf. Note 1.13.2)
- Les durées d'utilisation prévues des immobilisations ou des composants d'immobilisations corporelles ainsi que les valeurs résiduelles retenues pour certains actifs qui ont vocation à être cédés de façon récurrente. (Cf. Note 1.6)

» Facteurs de risques :

Le risque de crédit concerne essentiellement les crédits clients.

Pour l'activité Camping - client Grand Public, les règlements des séjours interviennent obligatoirement avant le début du séjour. S'agissant des clients de l'Industrie, les créances en retard de paiement sont systématiquement relancées. Un comité « Créance » se réunit une fois par mois pour suivre l'ensemble du poste Client et décide des actions précontentieuses ou contentieuses à mener. En matière de dépréciation, le premier incident de paiement (non réponse après l'envoi d'un courrier de relance en recommandé) abouti à provisionner la créance à 100%

Le risque de liquidité concerne le niveau d'endettement et la capacité du Groupe à pouvoir financer son développement.

Au 30 septembre 2008, le Groupe se finançait suivants trois modalités principales :

- crédit moyen terme
- crédit bail
- facilité de caisse et crédit de campagne

L'essentiel des contrats de crédit moyen terme ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé, à l'exception d'un contrat, pour lequel le Groupe au 30 septembre 2008 ne respectait pas les engagements. A la date du présent document, la banque concernée n'avait pas fait part à la société de son intention de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a reçu l'engagement de son actionnaire de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie.

Le Groupe est exposé au risque lié à l'évolution des taux d'intérêts sur ses emprunts à taux variable. Le recours des instruments financiers de couverture de taux n'a pour but que de limiter l'impact des variations des taux d'intérêt.

Une variation à la hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 166 K€ sur les comptes du Groupe.

Risque de change : La Ciat n'est pas exposé à ce risque

1.2 – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La C.I.A.T présente ses états financiers conformément à la norme IAS 1.

1.2.1 – Présentation du bilan

Le bilan est présenté suivant la distinction entre actifs et passifs, courants et non courants.

Les actifs et passifs courants sont ceux qui sont destinés à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle d'exploitation, ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture.

Les actifs ou groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente ainsi que les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont regroupés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à la norme IFRS 5.

1.2.2 Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté conformément à la recommandation 2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité.

▪ **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel est présenté selon une analyse des charges par nature.

Il se décompose entre un résultat opérationnel courant et des éléments opérationnels non courants, lesquels correspondent aux autres éléments opérationnels ayant un caractère inhabituel, peu fréquent et de montants particulièrement significatif. Il peut s'agir notamment :

- des coûts des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité des salariés ;
- des pertes de valeur des goodwill ;
- des pertes de valeur et les résultats de cession des actifs corporels et incorporels ;
- du résultat de déconsolidation des filiales, sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités cédées conformément à la norme IFRS 5 (présentation sur une ligne distincte du compte de résultat).

▪ **Résultat financier**

Il se décompose entre :

- le coût de l'endettement, net des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- les autres charges et produits financiers qui comprennent notamment :
 - les dividendes reçus de sociétés non consolidées ;
 - les dépréciations durables et les résultats de cession des titres de participation non consolidés ;
 - les variations de valeur et les résultats de cession des titres détenus aux fins de transactions ;
 - les charges financières de désactualisation des provisions pour avantages du personnel.

▪ **Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession**

Le résultat net d'impôt des actifs ou groupes d'actifs cédés ou détenus en vue de la cession répondant aux critères de la norme IFRS 5 est présenté dans une rubrique distincte du compte de résultat.

Il inclut le résultat net d'impôt de ces activités pendant l'exercice ainsi que le résultat net de la cession elle-même, le cas échéant.

▪ **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est calculé comme décrit ci-dessus et après prise en compte du nombre d'action qui résulterait de la conversion en action d'éventuels instruments dilutifs existant à la clôture de l'exercice, conformément à la norme IAS 33.

1.2.3 Présentation du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode « indirecte » en partant du résultat net consolidé.

La structure de ce tableau isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

La marge brute d'autofinancement est présentée avant tout de l'endettement net.

Les intérêts payés et reçus sont compris dans les flux nets générés par les opérations de financement.

Conformément à la norme IFRS 5, les flux de trésorerie nets générés par les activités cédées sont présentés dans une rubrique séparée. Les encaissements résultant des cessions d'actifs sont compris dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

1.3 – METHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers arrêtés au 30 septembre de la C.I.A.T. et de ses filiales dont elle a le contrôle exclusif ou dans lesquelles elle exerce soit un contrôle conjoint, soit une influence notable sur la gestion et la politique financière.

- Les sociétés dans lesquelles la C.I.A.T. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels la C.I.A.T. exerce un contrôle conjoint, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les titres des sociétés dans lesquelles la C.I.A.T. exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sont consolidés par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 20%.

Dans les sociétés contrôlées de façon exclusive et dont les capitaux propres sont négatifs, la part des minoritaires est prise en charge en totalité par le groupe, sauf accord explicite de prise en charge ou lorsque le financement par ces derniers n'est pas remis en cause.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

1.4 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IAS 14, l'information sectorielle publiée par la C.I.A.T. se décline en un seul niveau :

▪ **Information par secteur d'activité**

Les secteurs d'activité correspondent aux deux pôles opérationnels du groupe et à un pôle fonctionnel :

- Hôtellerie de plein air & agence de voyages,
- Industrie,
- siège

étant entendu que l'activité d'agence de voyage n'a pas une importance relative suffisante pour être considérée comme un secteur d'activité à part entière

Les segments géographiques ne sont pas déterminés car le groupe intervient essentiellement en France.

1.5 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE (GOODWILLS)

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les prises de contrôle d'activités ou de sociétés sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, pour les opérations postérieures au 1^{er} octobre 2004.

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de la norme IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible :

- de leur juste valeur nette des coûts de cession,
- ou de la valeur comptable des actifs ou groupe d'actifs concernés.

La date d'acquisition, à partir de laquelle la CIAT consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

A la date d'acquisition, les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

La différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, est constatée à l'actif du bilan si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle demeure négative après réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, correction d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un actif d'impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l'objet d'un amortissement récurrent, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Les UGT auxquelles un goodwill est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Pour ce faire, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. (*La définition d'une UGT et la méthodologie des tests de dépréciation sont décrites dans la Note 1.7*)

Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill, puis aux autres actifs non courants de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d'une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur nette comptable de l'unité cédée. Elle est donc prise en compte pour déterminer le résultat de cession.

1.6 – COMPTABILISATION DES ACTIFS NON COURANTS

La C.I.A.T. n'a pas retenu les options suivantes :

- incorporation des coûts d'emprunt dans la valorisation des actifs corporels et incorporels ; de ce fait ces coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;
- évaluation de certains actifs corporels et incorporels à leur juste valeur ; de ce fait, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

1.6.1 Goodwills

Voir paragraphe 1.5 « Regroupements d'entreprises »

1.6.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ces actifs figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les goodwills et les marques générés en interne ne sont pas immobilisés.

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont amortis suivant le mode linéaire, à partir de leur date de mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation prévue ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

<i>Nature</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>
Brevets	entre 10 et 20 ans
Logiciels	entre 3 et 7 ans

Les actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas définie ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. (Cf. Note 1.7)

1.6.3 Immobilisations corporelles

En application de la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service.

A compter de leur mise en service, elles sont amorties selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens et suivant la méthode des composants.

<i>Nature</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>
Constructions & agencements	entre 10 et 20 ans
Voirie & réseaux divers	15 ans
Installations spécifiques (habitats)	entre 3 et 12 ans
Autres installations et outillages	entre 5 et 10 ans
Matériel de location	entre 3 et 5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel informatique	entre 3 et 7 ans
Matériel de bureau et mobilier	entre 5 et 10 ans

Les installations spécifiques Habitats Toilés ont été décomposées de la façon suivante : toit, armature, toiles, Murs, équipements intérieurs, cabine sanitaire et électricité.

Compte tenu des durées d'utilisation prévue des composants et dans la mesure où de façon récurrente, certains BTM ont vocation à être cédés à des valeurs identifiables ; la base de calcul des amortissements de ces immobilisations est déterminée en tenant compte de leur valeur résiduelle lorsque celle-ci peut être déterminée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

La valeur résiduelle de l'immobilisation correspond au prix de vente d'occasion diminué des coûts de remise en état et de commercialisation.

Les durées moyennes d'amortissement des principaux habitats sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>
Bengalis	10 ans
Pagans, mobile homes et autres	12 ans

Sur l'exercice 2007-2008, les durées de ces amortissements ont été rallongées de deux ans. En effet, il a été constaté que la durée économique réelle de ces habitats était supérieure systématiquement aux durées d'amortissement initialement pratiquées, soit 8 et 10 ans.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 17, les actifs financés par des contrats de location-financement qui, en substance, transfèrent à la C.I.A.T. la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs corporels, et sont amortis selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour les opérations de cession-bail ayant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, le résultat de cession est réparti sur la durée du bail, sauf constat de perte de valeur définitive du bien concerné.

1.6.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont qualifiés comme tel en fonction de leur utilité et leur durée de détention prévue à plus d'un an à l'origine.

Ils se composent principalement :

- des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des autres titres disponibles à la vente ;
- les prêts, avances, dépôts et cautionnements.

1.6.4.1 Autres titres de participation et titres disponibles à la vente

Cette rubrique regroupe les autres actions détenues par le Groupe, à l'exception de celles qui sont détenues dans des sociétés associées mises en équivalence et de celles qui sont détenues aux fins de transaction.

Ils sont inscrits à leur juste valeur laquelle correspond :

- au dernier cours de l'exercice, lorsque ces titres sont cotés sur un marché financier ;
- à une estimation de leur valeur de réalisation ou à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible de les évaluer de manière fiable.

Les variations de valeur sont enregistrées directement dans un compte de capitaux propres : « gains et pertes latents différés » jusqu'à la cession des titres, auquel cas le profit ou la perte cumulée préalablement comptabilisée en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable et significative de la juste valeur des titres, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Cette dépréciation irréversible n'est reprise en résultat qu'au moment de la cession des titres concernés.

1.6.4.2 Prêts, avances, dépôts et cautionnements.

Ce poste comprend principalement les créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation ainsi que des dépôts et cautionnements à plus d'un an.

Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur d'origine.

1.7 – PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

Lors de chaque clôture, la C.I.A.T. apprécie s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs non courants.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les fréquences suivantes :

- goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée : systématiquement au moins une fois par an ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur ;
- immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie : dès qu'il existe un indice de perte de valeur. L'indice principal de perte de valeur retenu par le Groupe est la diminution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE).

L'indice principal de perte de valeur retenu par le Groupe est la diminution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE). En conséquence, les UGT pour lesquelles aucun goodwill n'est affecté, feront l'objet d'un test de dépréciation s'il est constaté une diminution significative de l'EBE.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

En fonction de son organisation, le Groupe C.I.A.T. a identifié ses UGT de la façon suivante :

- chaque site touristique exploité constitue une UGT
- Les activités suivantes constituent chacune une UGT : « agence de voyage », « location-vente de BTM ».

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT étant la plus élevée :

- de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente,
- ou de sa valeur d'utilité déterminée par la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, augmentée le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin du plan de trésorerie.

Les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en question.

1.8 – STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours de production sont évalués selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » (FIFO) ; au plus faible :

- de leur valeur nette de réalisation ;
- de leur coût de production pour les biens produits ou de leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Les coûts de production comprennent les consommations et les charges directes et indirectes de production, y compris les amortissements des biens concourants à la production.

Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat, tels que le transport et les droits de douane, à l'exclusion de toute valeur ajoutée interne.

Le coût de la sous activité et les charges financières ne sont pas prises en compte dans la valorisation des stocks et en-cours.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

1.9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances, dont l'échéance est généralement inférieure à un an, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Dans la mesure où elles se rapportent au cycle normal d'exploitation, les créances à plus d'un an concernant les cessions d'habitats sont également comprises dans ce poste.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque probable de non recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur de réalisation.

1.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les disponibilités bancaires.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Il peut notamment s'agir de titres d'OPCVM monétaires, évalués à leur valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

1.11 – ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES CEDEES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants (actifs corporels et incorporels) sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les activités en cours de cession correspondent à des branches d'activité autonomes et distinctes à l'intérieur du Groupe, pour lesquelles le Directoire a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreur, et dont la vente est hautement probable dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les actifs des activités cédées ou en cours de cession sont comptabilisés au plus faible :

- de leur valeur nette comptable,
- ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté, y compris pour l'exercice antérieur, dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut :

- le résultat net d'impôt généré par ces activités sur l'exercice ou jusqu'à la date de leur cession ;
- et le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie nets des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités sur l'exercice ou jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

1.12 – ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les actions d'autocontrôle ne sont pas portées à l'actif du bilan, mais comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession sont inscrits directement dans les capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

1.13 – PROVISIONS

1.13.1 – Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'à la date de clôture, il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite, à l'égard d'un tiers et devant probablement faire l'objet d'une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier, sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Selon sa nature, la sortie probable de ressource doit pouvoir être estimée de façon fiable en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Dès lors que l'effet valeur temps de l'argent est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation

Les provisions font l'objet d'une reprise concomitamment :

- à la survenance de la sortie de ressource initialement provisionnée ;
- à la disparition du caractère probable de la sortie de ressource, lorsqu'elles deviennent « sans objet »

1.13.2 – Avantages au personnel

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe C.I.A.T. comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite : indemnités de départ et autres engagements assimilés, sous déduction des éventuels actifs de couverture.

A l'exception des indemnités de fin de carrière, les avantages du personnel, postérieurs à l'emploi relèvent de régimes à cotisations définies.

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisation périodiques à des organismes externes qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces versements libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus.

Les cotisations dues au titre de ces régimes, sont comptabilisées en charges opérationnelles de l'exercice auquel elles se rapportent.

Par opposition aux régimes à cotisations définies, les régimes à prestations définies, se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions s'ils ne sont pas intégralement préfinancés.

Pour le Groupe, ce type d'obligation concerne principalement les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ (y compris l'hypothèse de départ volontaire des salariés), de probabilité de versement, puis ramené à leur valeur actuelle sur la base du taux de rendement des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels résultant des variations de l'engagement dues aux changements d'hypothèses et d'écarts d'expérience sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel, pour la partie excédant de plus de 10% la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture.

Les coûts résultant des éventuelles modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Le passif net ainsi déterminé est constaté au bilan dans la rubrique avantages du personnel.

Au niveau du compte de résultat, les coûts relatifs aux avantages du personnel, sont scindés en deux catégories :

- la variation de la provision, nette de la charge financière de désactualisation est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant (y compris l'amortissement des écarts actuariels) ;
- la charge de désactualisation de la provision, est portée en résultat financier le cas.

1.14 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières comprennent :

- les dettes liées à des locations financières ;
- les autres dettes portant intérêt.

1.14.1 Dettes liées à des locations financières

Conformément aux dispositions de la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de location financière lorsque, en substance, ils transfèrent à la C.I.A.T. la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif .

Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure. Ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette et décomposés en :

- amortissement de la dette financière initiale,
- et charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat de location financière.

1.14.2 Autres dettes financières

Cette rubrique comprend principalement :

- les avances rémunérées reçues des tiers lorsqu'elles portent intérêts ; dans le cas contraire elles sont classées en autres dettes opérationnelles ;
- les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les découverts bancaires courants.

Les dettes portant intérêt sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif global incluant les différents frais d'émission ainsi que les éventuelles primes de remboursement et d'émission.

1.15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a opté pour l'application des normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} octobre 2004.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptée par l'Union européenne le 11 janvier 2006 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

1.15.1 Instruments financiers dérivés et risques couverts

Le Groupe C.I.A.T. utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des caps portant sur des taux d'intérêts.

Les risques couverts par ces instruments concernent donc les charges d'intérêts à taux variable des dettes financières, contractées auprès des établissements de crédit.

1.15.2 Comptabilisation des Instruments dérivés

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont évalués à leur valeur de marché lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme élément de couverture, de juste valeur, de flux de trésorerie ou qu'ils ne sont pas désignés comme éléments de couverture.

Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat financier sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (*cash flow hedge*).

Les passifs financiers couverts par des instruments financiers dérivés de taux suivent la comptabilité de couverture de flux futurs (couverture du risque de taux).

Ces passifs financiers couverts étant inscrits au bilan selon la méthode du coût amorti ; les variations de valeur de l'instrument dérivé de taux, inscrit à l'actif sont enregistrées :

- en capitaux propres pour la part efficace de la variation attribuable au risque couvert ;
- en résultat financier pour la part inefficace au regard du risque couvert.

Au fur et à mesure que les charges financières au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont recyclés dans le compte de résultat.

1.16 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme, sur un horizon de trois à cinq ans.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci à le droit de compenser ses créances et ses dettes d'impôt exigible.

1.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IAS 18, le chiffre d'affaires correspond aux ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison ou du transfert de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

Il s'agit notamment :

▪ **Pour les activités d'hôtellerie de plein air :**

- des recettes reçues des clients, lorsque les campings sont détenus ou exploités au travers d'un contrat de concession ou de location ;
- de la rémunération (honoraires de gestion, redevance de concession...etc.) perçue au titre des contrats, lorsque les campings ne sont pas exploités directement. (concedant de marque)

▪ **Pour l'activité d'agence de voyage :**

Des commissions perçues sur la distribution de séjours et de produits annexes (location de voiture, transport...) ainsi que la marge dégagée sur la vente de voyages.

▪ **Pour les autres activités de service :**

- des commissions perçues auprès des entreprises clientes, des redevances de marques et assistance technique à la fabrication.

▪ **Pour les activités de location et vente de BTM et négoce de matériel de camping léger :**

- de l'ensemble des loyers perçus en contrepartie de la mise à disposition de BTM dans les contrats de location simple conclus avec des sociétés clientes ;
- des ventes de produits ou de marchandises, y compris les ventes récurrentes de matériel d'occasion.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes, et brut de commission pour les activités d'hôtellerie de plein air.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entité consolidée	Forme juridique	Capital social	Siège	30.09.08		30.09.07	
				Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Cie Internationale André Trigano	S.A.	4 924 800 €	Paris (75012)	Société Mère		Société Mère	
CEHPA	S.A.	800 000 €	Paris (75012)	IG	99,99%	IG	99,99%
Les Campéoles	S.A.R.L. Coopérative	11 606 705 €	Paris (75012)	IG	99,98%	IG	99,98%
Campasun Servon	S.A.R.L.	7 622 €	Servon (50170)	IG	100,00%	IG	100,00%
Lac et Rivières	S.A.R.L.	7 622 €	Doussard (74210)	IG	80,00%	IG	80,00%
Les étapes André Trigano	S.A.R.L.	7 622 €	Paris (75012)	IG	100,00%	IG	100,00%
IAS & André Trigano	S.A.S.	60 000 €	Paris (75012)	IG	58,00%	IG	50,00%
C.I.A.T. Locations	S.A.S.U.	3 729 000 €	Mazères (09270)	IG	100,00%	IG	100,00%
C.I.A.T. Production - DPS	S.A.S.U.	7 505 000 €	Mazères (09270)	IG	100,00%	IG	100,00%
Flower	SAS	37 000 €	Paris (75012)	ME	24,50%	ME	24,50%
L.A.T.	S.A.S.	37 000 €	Port Grimaud (83310)	ME	40,00%	ME	40,00%

La variation du périmètre de consolidation par rapport à l'exercice précédent correspond pour 5 K€ au rachat des actions d'un des minoritaires de la société IAS & AT

2.2 – PLAN DE RESTRUCTURATION ET ABANDONS D'ACTIVITES

La dernière phase du plan de restructuration initié en 2006 s'est traduit :

- en novembre 2007 par la cession de l'activité de négoce de camping léger et de la Marque Maréchal
- en novembre 2008 par l'arrêt des activités Hiver et Grand public de l'Agence de voyage.

Les actifs ou ensemble d'actifs détenus en vue de leur cession et qui répondent aux critères prévus par la norme IFRS 5 à la date de clôture, ont fait l'objet du traitement comptable défini dans la Note 1.11

Le détail des résultats et des actifs ou groupes d'actifs disponibles à la vente et des activités abandonnées au 30/09/2008 est fourni dans la Note 8.

2.4 – CORRECTION DES ETATS FINANCIERS 2005/2006 ET RECLASSEMENT DE CHARGES EN 2006/2007

Le résultat de l'exercice 2005/2006 a été corrigé d'une erreur de -227 K€ net. Cette correction correspond à des valeurs nettes comptables d'habitats cédés (341 K€) qui n'ont pas été prises en compte lors de l'exercice précédent. L'impôt relatif à ces cessions s'élève à 114 K€. Le résultat net ressort ainsi à -2 111 K€ au lieu de -1 884 K€ publié.

Par ailleurs, des reclassements ont été opérés sur les postes du compte de résultat et sur les éliminations intragroupes de l'exercice 2005/2006.

Sur l'exercice 2006/2007, des taxes assises sur les salaires ont été reclassées des postes « impôts et taxes » dans le poste « charges de personnel ». Les montants s'élevaient à 445 K€. Par ailleurs, les VNC des habitats d'occasion cédés (805 K€) qui figuraient dans la ligne « Autres achats et charges externes » ont été reclassés sur la ligne « autres charges et produits »

Enfin, 635 K€ ont été reclassés du poste « Autres achats et charges externes » au poste « Achats de matières premières et marchandises ».

2.5 – CONTROLE FISCAUX

La Cie Internationale André Trigano a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2007/2008. L'Administration a notifié un redressement (taxe professionnelle) qui figure dans les comptes sur la ligne « Autres achats et produits non courants » pour 200 K€. La société n'envisage pas de contester ce redressement.

Par ailleurs, les sociétés Campeole, Etapes André Trigano, Ciat DPS, Ciat Location et Campasun font également l'objet de contrôle de l'Administration fiscale. A la date d'arrêtés des comptes, ces contrôles étaient toujours en cours.

2.6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La tempête de janvier 2009 a lourdement touché 10 campings de la chaîne Campéole. Le montant des dégâts est en cours de chiffrage et devrait s'élever à environ 1 M€. Néanmoins, l'impact financier pour le Groupe ne devrait pas être significatif sur l'exercice 2008/2009 du fait de la bonne prise en charge par les assurances.

NOTE 3 – GOODWILLS

3.1 – TESTS DE DEPRECIATIONS

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwills au 30 septembre 2008 pour toutes les unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwills sont affectés.

Comme mentionné dans la Note 1.5, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. On définit la valeur recouvrable comme étant la plus élevée :

- de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- de la valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels à 5 ans augmenté de la valeur de réalisation à cette date.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ont été les suivantes :

	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Taux d'actualisation	8%	7%	7%
Taux de croissance annuelle normative	2%	3%	3%

Ces tests n'ont donné lieu à aucune comptabilisation de pertes de valeur.

L'évolution de un point du taux d'actualisation et/ou du taux de croissance normative n'entraîne pas de dépréciation des goodwills

3.2 – VARIATIONS

» Au 30.09.08

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.07	2 216		2 216
Acquisitions	-	-	0
Cessions	-	-	0
Activités cédées		-	0
au 30.09.08	2 216	0	2 216
Dépréciations			
au 30.09.07	-	-	0
Dotations	-	-	0
Reprises	-	-	0
Activités cédées	-	-	0
au 30.09.08	0	0	0
Valeurs nettes			
au 30.09.07	2 216	0	2 216
au 30.09.08	2 216	0	2 216

» Au 30.09.07

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.06	2 256		2 256
Acquisitions	-	-	0
Cessions	-	-	0
Activités cédées	-40	-	-40
au 30.09.07	2 216	0	2 216
Dépréciations			
au 30.09.06	-	-	0
Dotations	-	-	0
Reprises	-	-	0
Activités cédées	-	-	0
au 30.09.07	0	0	0
Valeurs nettes			
au 30.09.06	2 256	0	2 256
au 30.09.07	2 216	0	2 216

» **Au 30.09.06**

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.05	2 888	184	3 072
Acquisitions	-	2	2
Cessions	-	-	0
Activités cédées	-632	-186	-818
au 30.09.06	2 256	0	2 256
Dépréciations			
au 30.09.05		70	70
Dotations	-	-	0
Reprises	-	-	0
Activités cédées	-	-70	-70
au 30.09.06	0	0	0
Valeurs nettes			
au 30.09.05	2 888	114	3 002
au 30.09.06	2 256	0	2 256

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux concessions, brevets et licences acquises ainsi qu'aux logiciels acquis ou produits par le Groupe.

» **Au 30.09.08**

En K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
Valeurs brutes				
au 30.09.07	747	300	772	1 819
Acquisitions	53	111	2	166
Cessions	-116	-120	-23	-259
Activités cédées				0
au 30.09.08	684	291	751	1 726
Dépréciations				
au 30.09.07	279	172	395	846
Dotations	96	25	50	171
Reprises	-99	-38	-23	-160
Activités cédées				0
au 30.09.08	276	159	422	857
Valeurs nettes				
au 30.09.07	468	128	377	973
au 30.09.08	408	132	329	869

» **Au 30.09.07**

En K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
Valeurs brutes				
au 30.09.06	526	420	629	1 575
Acquisitions	359	95	143	597
Cessions	-138	-215		-353
Activités cédées	-	-	-	0
au 30.09.07	747	300	772	1 819
Dépréciations				
au 30.09.06	265	365	359	989
Dotations	113	21	36	170
Reprises	-99	-214		-313
Activités cédées				0
au 30.09.07	279	172	395	846
Valeurs nettes				
au 30.09.06	261	55	270	586
au 30.09.07	468	128	377	973

» **Au 30.09.06**

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.05	734	979	1 713
Acquisitions	217	71	288
Cessions	-16		-16
Activités cédées	-60		-60
Autres	-350		-350
au 30.09.06	525	1 050	1 575
Dépréciations			
au 30.09.05	234	672	906
Dotations	89	52	141
Reprises	-43		-43
Activités cédées	-15		-15
au 30.09.06	265	724	989
Valeurs nettes			
au 30.09.05	500	307	807
au 30.09.06	260	326	586

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1 – TESTS DE DEPRECIATIONS

Des tests de dépréciation ont été réalisés pour les UGT présentant un indice de perte de valeur, se traduisant : soit par un EBE négatif, soit par une diminution de l'EBE de l'ordre de 25% sur une période de 2 ans.

Comme mentionné dans la Note 1.7, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. On définit la valeur recouvrable comme étant la plus élevée :

- de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- de la valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels à 5 ans augmenté de la valeur de réalisation à cette date.

Sur la base des hypothèses présentées dans la Note 1.7; ces tests n'ont donné lieu à aucune comptabilisation de pertes de valeur.

5.2 – DETAILS

» **Au 30.09.08**

En K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 30.09.07	8 271	13 368	48 091	9 386	199	79 315
Acquisitions	862	2 228	7 373	3 104	629	14 196
Cessions	-145	-280	-3 593	-439		-4 457
Autres		58				58
au 30.09.08	8 988	15 374	51 871	12 051	828	89 112
Amortissements						
au 30.09.07	3 898	7 321	19 851	4 271		35 341
Dotations	450	954	4 359	972		6 735
Reprises	-87	-273	-3 231	-368		-3 959
au 30.09.08	4 261	8 002	20 979	4 875	0	38 117
Valeurs nettes						
au 30.09.07	4 373	6 047	28 240	5 115	199	43 974
au 30.09.08	4 727	7 372	30 892	7 176	828	50 995

» Au 30.09.07

En K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 30.09.06	7 608	12 737	44 669	9 494	277	74 785
Acquisitions	1 678	1 808	7 378	1 884	199	12 947
Cessions	-1 015	-1 177	-5 166	-964	-277	-8 599
Autres			1 210	-1 028		182
au 30.09.07	8 271	13 368	48 091	9 386	199	79 315
Amortissements						
au 30.09.06	3 802	7 114	17 490	4 104		32 510
Dotations	466	902	4 189	1 046		6 603
Reprises	-370	-695	-1 828	-879		-3 772
au 30.09.07	3 898	7 321	19 851	4 271	0	35 341
Valeurs nettes						
au 30.09.06	3 806	5 623	27 179	5 390	277	42 275
au 30.09.07	4 373	6 047	28 240	5 115	199	43 974

» Au 30.09.06

En K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 30.09.05	6 789	11 734	41 700	9 275	337	69 835
Acquisitions	1 163	3 438	5 365	1 132	-55	11 043
Cessions	-45	-57	-1 927	-369	-5	-2 403
Activités cédées	-649	-2 148	-651	-593		-4 041
Autres	350	-230	182	49		351
au 30.09.06	7 608	12 737	44 669	9 494	277	74 785
Amortissements						
au 30.09.05	3 563	6 621	14 829	3 913		28 926
Dotations	411	1 005	3 926	930		6 272
Reprises	-47	-2	-1 027	-424		-1 500
Activités cédées	-125	-510	-238	-288		-1 161
Autres				-27		-27
au 30.09.06	3 802	7 114	17 490	4 104	0	32 510
Valeurs nettes						
au 30.09.05	3 226	5 113	26 871	5 362	337	40 909
au 30.09.06	3 806	5 623	27 179	5 390	277	42 275

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

6.1 – DETAILS

En K€	30.09.08			30.09.07	30.09.06
	Montants bruts	Dépréciation	Montants nets		
Titres de participations non consolidés	73	-37	36	34	32
Prêts, dépôts et cautionnements (1)	2 360		2 360	1 149	1 223
Instruments dérivés			0	40	34
Total	2 433	-37	2 396	1 223	1 289

(1) dont 1 100 K€ de dépôts de garantie enregistrés sur des contrats de location longue durée d'habitats sur l'exercice 2007/2008

6.2 – INSTRUMENTS DERIVES

Ce poste comprend deux actifs financiers dérivés de taux détenus par le Groupe dont l'objet est de protéger la société contre :

- un dépassement de l'Euribor à 3 mois au-delà du seuil de 4 %. L'en-cours notionnel au 30 septembre 2008 ainsi que l'échéance de maturité de cet instrument sont les suivants :

En K€	En cours au 30.09.06	En cours au 30-09.07	En cours au 30.09.08	Echéance
CAP / FLOOR				
- Sur actifs financiers	0	34		01.03.09
- Sur passifs financiers à taux variable	12 000	12 000	12 000	01.03.09

S'agissant d'un instrument dont le caractère de couverture ne peut être démontré, la variation de la valeur de marché observée sur l'exercice, soit 27 K€, est comptabilisée en résultat financier.

- Une variation de l'Euribor à 3 mois au dessus de 4,5% et en dessous de 3,65% sur un nominal de 1 000 K€. La valeur de marché au 30/09/08 était non significative et n'a pas été comptabilisée.

NOTE 7 – IMPOTS DIFFERES

7.1 – REPARTITION DES IMPOTS DIFFERES

» Au 30.09.08

En K€	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.07	Solde des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.08
Intégration fiscale CIAT	-926	442	-484
Lac et Rivières	-14	2	-12
IAS & AT	56		56
Total	56	444	-496
	ID actifs nets		56
	ID passifs nets		-496

» Au 30.09.07

En K€	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.06	Solde des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.07
Intégration fiscale CIAT	-570	-356	-926
Lac et Rivières	-9	-5	-14
IAS & AT	56		56
Total	56	-361	56
	ID actifs nets		56
	ID passifs nets		-940

» Au 30.09.06

En K€	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.05	Soldes des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.06
Intégration fiscale CIAT	-1 006	434	-570
Lac et Rivières	18	-27	-9
IAS & AT	3	53	56
Total	21	460	56
	ID actifs nets		56
	ID passifs nets		-579

7.2 – PRINCIPALES SOURCES D'IMPOTS DIFFERES

en K€	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.06	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.07	Solde des charges et produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.08
Déficits fiscaux	415	76	518	594
IDA sur avantage au personnel	233	137	-45	92
IDA sur décalages temporaires	59	57	-10	47
ID sur retraitements de consolidation	-1 230	-1 154	-19	-1 173
Total	-523	-884	444	-440

NOTE 8 – STOCKS ET EN-COURS

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Matières premières	2 809	3 914	3 416
En cours de production	47	38	38
Produits intermédiaires et finis	2 863	1 077	1 840
Marchandises	75	724	650
Total	5 794	5 753	5 944
Dépréciations	-84	-434	-552
Valeurs nettes	5 710	5 319	5 392

NOTE 9 – CREANCES ET AUTRES CREANCES

9.1 – CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Valeurs brutes	5 627	6 934	5 167
Dépréciations	-309	-223	-131
Valeurs nettes	5 318	6 711	5 036

Répartition par échéance

En K€	30.09.08	30.09.07
Clients, échéance inf. à 1 an	4 890	6 719
Clients, échéance sup. à 1 an	737	215
Total	5 627	6 934

9.2 – AUTRES CREANCES

En K€	Etat	Personnel et organismes sociaux	Autres (1)	Total
Au 30.09.06				
Valeurs brutes	4 101	77	3 062	7 240
Dépréciation			-3	-3
Valeurs nettes	4 101	77	3 059	7 237
Au 30.09.07				
Valeurs brutes	4 501	110	4 728	9 339
Dépréciation			-3	-3
Valeurs nettes	4 501	110	4 725	9 336
Au 30.09.08				
Valeurs brutes	3 609	160	2 797	6 566
Dépréciation				0
Valeurs nettes	3 609	160	2 797	6 566

(1) Dans ce poste figurent notamment les avances faites aux fournisseurs, les créances sur cession d'immobilisation et les produits à recevoir

Les échéances des autres créances sont inférieures à 1 an

NOTE 10 – CREANCES D'IMPOTS

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Carry back	323	323	620

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Titres OPCVM Monétaires	89	114	91
Disponibilités	954	730	1 299
Valeur nette	1 043	844	1 390

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

12.1 - CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2008, le capital social s'élève à 4 924 800 Euros. Il est composé de 1 231 200 actions d'une valeur nominale de 4 Euros et se répartit de la manière suivante :

» Répartition en nombre d'action :

	30.09.08		30.09.07		30.09.06	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC	463 892	37,7%	463 892	37,7%	463 892	37,7%
André Trigano	184 849	15,0%	184 849	15,0%	184 949	15,0%
Financière de la Coriandre (1)	338 633	27,5%	338 633	27,5%	338 528	27,5%
Natexis		0,0%		0,0%	126 897	10,3%
Proméo	133 697	10,9%	133 697	10,9%		0,0%
Autres	109 210	8,9%	108 993	8,9%	114 766	9,3%
Actions propres	919	0,1%	1 136	0,1%	2 168	0,2%
Total	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%

(1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est géré par Finama Private Equity

Les actions au nominatif, détenues depuis plus de 2 ans, acquièrent un droit de vote double.

Jusqu'au 3 juillet 2007, Monsieur André Trigano possédait 51,23% des parts de la société AGC. Le 4 juillet 2007, du fait de conversion en actions d'obligations convertibles, Financière de la Coriandre est devenu majoritaire dans cette société avec 52,47% des actions.

Du fait du franchissement à la hausse du seuil de 50%, Financière de la Coriandre a lancé au mois de septembre 2007 une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la CIAT. A l'issue de cette offre, aucune action n'a été apportée.

12.2 – ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de sa cotation sur un marché réglementé, la société a souscrit un contrat de liquidité dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant maximum : 6.156 actions, soit 0,5% du capital social
- Prix d'achat unitaire minimum : 80 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10 €

Dans ce cadre, les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Achat de 406 actions au prix moyen de 61,49 €,
- Vente de 623 actions au prix moyen de 55,29 €;
- Frais de négociation : Néant

Compte tenu des 1 136 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, la société détient au 30 septembre 2008, 919 actions au prix unitaire moyen de 56,23 €, soit une valeur comptable globale de 51 674,07 €

12.3 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2008 est de 1 230 064 actions.

En l'absence de plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou de tout autre instrument donnant accès au capital, le résultat net dilué par action est identique au résultat par action.

	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Actions en circulation	1 231 200	1 231 200	1 231 200
Actions propres	919	1 136	2 168
Nombre d'actions retenue pour le calcul du résultat net par actions (1)	1 230 281	1 230 064	1 229 032
Résultat net -part du groupe (2)	-997	1 501	-2 111
Résultat net des activités cédées (3)	-399	962	-2 042
Résultat net par action : (2)/(1)	-0,81	1,22	-1,72
Résultat net par actions des activités arrêtées : (3)/(1)	-0,32	0,78	-1,66

NOTE 13 – PROVISIONS

En K€	30.09.06	30.09.07	Mouvements		30.09.08
			Dotation	Reprise	
Provision avantages au personnel	409	450		-134	316
Provisions pour impôts	5	5		-5	0
Autres	38	26	38		64
Total provisions non courantes	452	481	38	-139	380
Provisions pour litiges	250				0
Provisions pour risques et charges		200			200
Total provisions courantes	250	200	0	0	200

La provision pour risques et charges de l'exercice 2007 correspond à un risque potentiel de remise en l'état d'un ensemble d'habitats vendu qui a subi des dommages et pour lequel la responsabilité du Groupe est mis en cause.

HYPOTHESES ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles établies par le Groupe dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme qui sont définis notamment à partir de recommandations d'experts indépendants. Ces paramètres, qui sont revus chaque année, sont les suivants :

	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Evolution des salaires	2,7%	2,7%	2,7%
Taux d'actualisation	6,86 %	4%	4%
Table de mortalité	INSEE 2005	INSEE 2005	INSEE 2004

Le taux de charge appliqué est spécifique pour chaque société. Il varie entre 28 et 47%.

Le taux moyen de rotation des effectifs par catégorie est déterminé suivant une fonction décroissante selon les tranches d'âge et l'ancienneté des salariés.

Conformément aux principes comptables du Groupe (Cf. Note 1.13.2), l'incidence des modifications d'hypothèses actuarielles est étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel en application de la méthode dite du « corridor ».

Une variation de + 0,5% du taux d'actualisation générerait un produit supplémentaire de 20 K€

Une variation de - 0,5% du taux d'actualisation générerait une charge complémentaire de 21 K€

NOTE 14 – PASSIFS FINANCIERS

En K€	30.09.06	Souscription	Rembour- sement	30.09.07	Mouvements		30.09.08
					Souscription	Rembour- sement	
Emprunts auprès des etabl de crédits	19 229	10 954	-12 135	18 048	8 200	-7 539	18 709
Financement par crédit bail	6 843	3 953	-1 959	8 837	3 198	-2 575	9 460
Emprunts et dettes financières diverses	78	-78	-	0	35	-	35
Concours bancaires	2 800	136	-	2 936	5 066	-80	7 922
Total	28 950	14 965	-14 094	29 821	16 499	-10 194	36 126

Au 30 septembre 2008, les dettes financières se répartissent par degré d'exigibilité de la manière suivante :

En K€	Emprunts auprès des établs de crédit	Crédit baux	Autres dettes financières	Total
Inférieur à 1 an	8 918	2 325	7 957	19 200
Entre 1 et 5 ans	9 791	7 135	-	16 926
Supérieur à 5 ans	-	-	-	0
Total	18 709	9 460	7 957	36 126

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, intégralement souscrits en euros, se décomposent entre **17 990** K€ à taux fixe et **18 136** K€ à taux variable.

Une variation de 1 point à la hausse des taux d'intérêt ferait supporter au Groupe une charge financière complémentaire de 166 K€.

Clause de remboursement anticipé : cf § 1.1

NOTE 15 – AUTRES DETTES

Les dettes se répartissent de la manière suivante :

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Personnel et organismes sociaux	2 508	2 414	2 586
Dettes fiscales	2 992	3 429	3 676
Autres dettes	550	1 569	1 820
Total	6 050	7 412	8 082

La variation du poste « Autres dettes » est due à la diminution des sommes perçus dans le cadre de la vente de séjours et qui sont à reverser aux hébergeurs.

NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE

16.1 – INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le comparatif entre les exercices 2006, 2007 et 2008 n'est pas représentatif de la réelle évolution des secteurs d'activité. En effet, du fait des opérations de filialisation intervenues en juin 2007, certains flux qui étaient logés dans le secteur « Industrie-Siège » ont été transférés dans le secteur « Tourisme ». Par ailleurs, les axes du reporting interne des exercices antérieurs au 1^{er} octobre 2006 ne permettaient pas d'identifier les flux consolidés du Siège.

16.1.1 - Au 30.09.08

» Résultats

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Elimin.	Total
Chiffre d'Affaires	36 007	18 182	0	-10 506	43 683
Autres produits	3 437	2 794	2 488	3 657	12 376
Achats et charges externes	-22 784	-15 712	-1 383	7 753	-32 126
Charges de personnel	-8 910	-3 539	-2 033	145	-14 337
Impôts et taxes	-896	-259	-112	15	-1 252
Dot. nettes aux amort. et prov.	-4 242	-370	-1 267	-647	-6 526
Autres charges et produits	-70	-744	-43	-140	-997
Résultat opérationnel	2 542	352	-2 350	277	821
Résultat financier net					-1 869
Impôts					274
Quote part des sociétés mise en équivalence					156
Résultat net des activités conservées					-618
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					-399
Résultat net de l'ensemble					-1 017
Interêts minoritaires					20
Résultat net part du groupe					-997

» **Eléments de bilan**

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
ACTIF				
Goodwills	2 216	-	-	2 216
Immob. incorporelles	607	151	111	869
Immob corporelles	38 620	3 050	9 325	50 995
PASSIF				
Dettes financières	12 973	38	23 115	36 126
Effectifs temps plein annuel (ETP)	306	98	28	432

16.1.2 - Au 30.09.07

» **Résultats**

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Elimin.	Total
Chiffre d'Affaires	33 025	15 522	4 648	-11 544	41 651
Autres produits	3 356	99	2 173	2 094	7 722
Achats et charges externes	-23 681	-9 728	-2 166	9 708	-25 867
Charges de personnel	-8 034	-3 696	-1 789	21	-13 498
Impôts et taxes	-891	-237	-70	-	-1 198
Dot. nettes aux amort. et prov.	-4 467	-615	-1 143	-	-6 225
Autres charges et produits	780	-488	467	-970	-211
Résultat opérationnel	88	857	2 120	-691	2 374
Résultat financier net					-1 564
Impôts					-381
Quote part des sociétés mise en équivalence					85
Résultat net des activités conservées					514
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					962
Résultat net de l'ensemble					1 476
Interêts minoritaires					25
Résultat net part du groupe					1 501

» **Eléments de bilan**

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
ACTIF				
Goodwills	2 216	-	-	2 216
Immob. incorporelles	468	128	377	973
Immob corporelles	32 277	3 233	8 464	43 974
PASSIF				
Dettes financières	9 480	35	20 306	29 821
Effectifs temps plein annuel (ETP)	297	106	29	432

16.1.3 - Au 30.09.06

» Résultats

en K€	Industrie et			Total
	Tourisme	Siège	Elimin.	
Chiffre d'Affaires	31 466	14 804	-8 976	37 294
Autres produits	1 187	4 144	503	5 834
Achats et charges externes	-21 455	-9 487	9 185	-21 757
Charges de personnel	-7 161	-4 855	-1	-12 017
Impôts et taxes	-1 107	-463	20	-1 550
Dot. nettes aux amort. et prov.	-3 014	-3 062	-299	-6 375
Autres charges et produits	164	465	-1 086	-457
Résultat opérationnel	80	1 546	-654	972
Résultat financier net				-1 151
Impôts				67
Quote part des sociétés mise en équivalence				-5
Résultat net des activités conservées				-117
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession				-2 042
Résultat net				-2 159
Interêts minoritaires				48
Résultat net part du groupe				-2 111

» Actifs opérationnels

ACTIF en K€	Industrie et			Total
	Tourisme	Siège		
Goodwills	2 256	-		2 256
Immob. incorporelles	259	327		586
Immob corporelles	19 222	23 053		42 275
Effectifs	239	156		395

NOTE 17 – AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Figurent notamment dans ce poste la production immobilisée d'habitats, produits par CIAT DPS pour le compte de Campéole. Le montant s'élevait à 8 618 K€ au 30/09/08, 6 071 K€ au 30/09/07, et 5 834 K€ au 30/09/06.

La forte augmentation en 2008 résulte d'une plus forte production d'habitats toilés en faveur de Campéole

NOTE 18 – RESULTAT FINANCIER

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	127	94	31
Charges financières sur emprunts et crédits baux	-1 996	-1 658	-1 148
Coût de l'endettement financier net	-1 869	-1 564	-1 117
Autres charges et produits financier	0	0	-34
Résultat financier	-1 869	-1 564	-1 151

NOTE 19 – IMPÔTS SUR LE RESULTAT

19.1 – ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Impôts courants		-301	620
Impôts différés	274	-80	-553
Total	274	-381	67
Détail des impôts différés			
Impôts différés sur activités cédées	170	281	-85
Impôts différés sur activités conservées	274	-361	-468
Total Impôts différés	444	-80	-553

19.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET THEORIQUE

en K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Impôts exigible taux plein		-301	620
Impôts sans base			-
Impôts différés	274	-80	-553
Charge d'impôts comptabilisée	274	-381	67
Résultat net consolidé	-997	1 501	-2 111
Interêts minoritaires	-20	-25	-48
Résultat des activités cédées ou en cours de cessions	399	-962	2 042
Quote part sociétés mise en équivalence	-156	-85	5
Impôts sur activités cédées	194	281	-
Autres	31	53	-21
Charge (produit) d'impôt	-274	381	-67
Résultat avant impôt	-823	1 144	-200
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-274	381	-67

NOTE 20 – RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES

en K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Résultat de l'activité Camping léger	-103	-539	-1 171
Résultat de l'activité Résidence	-	1 923	-542
Résultat de l'activité Concession de marque	-12	-422	-329
Résultat de l'activité Hiver et Grand Public - agence de voyage	-284		
Résultat net d'impôt des activités cédées	-399	962	-2 042

Au 30 septembre 2006, le résultat net de l'activité Camping léger comprend les coûts de restructuration et de cessation anticipée d'activité qui se rapportent au plan social mis en œuvre sur l'exercice dans le cadre de la fermeture du site de Rosières

20.1 – ACTIVITE « CAMPING LEGER »

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Chiffre d'Affaires	65	1 789	2 357
Autres produits	-	-	101
Achats et charges externes	-219	-1 936	-2 094
Impôts et taxes	-	-	-34
Charges de personnel		-155	-992
Dotations nettes aux amort. et prov.		-237	-3
Autres charges et produits		-	-1 079
Résultat opérationnel	-154	-539	-1 744
Résultat financier			-13
Impôts	51		586
Résultat net	-103	-539	-1 171

20.2 – ACTIVITE « RESIDENCE »

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Chiffre d'Affaires		1 516	6 506
Autres produits		989	860
Achats et charges externes		-1 565	-4 909
Impôts et taxes		-182	-210
Charges de personnel		-779	-2 348
Dotations nettes aux amort. et prov.		-297	-432
Autres charges et produits		2 560	-101
Résultat opérationnel	0	2 242	-634
Résultat financier		-12	-179
Impôts		-307	271
Résultat net	0	1 923	-542

Les autres charges et produits au 30/09/07 correspondent à la plus value de cession du fonds de commerce intervenue fin mars 2007

20.3 – ACTIVITE « CONCESSION DE MARQUE »

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Chiffre d'Affaires	-12	268	170
Autres produits			
Achats et charges externes		-272	-556
Impôts et taxes			
Charges de personnel		-9	-106
Dotations nettes aux amort. et prov.		-24	
Autres charges et produits		-58	-1
Résultat opérationnel	-12	-95	-493
Résultat financier		-327	
Impôts			164
Résultat net	-12	-422	-329

20.4 – ACTIFS ET PASSIFS CEDES

Détail des éléments du 30/09/06 :

En K€	Camping léger	Résidence	Concession de marque	Total
ACTIFS				
Immob incorporelles	116	677	2	795
Terrains	14	511		525
Constructions	36	1 602		1 638
Installations		397		397
Autres		320		320
Actifs financiers non courants			37	37
Total	166	3 507	39	3 712
PASSIFS				
Avantages au personnel	9	289		298
Total	9	289	0	298

20.5 – ACTIVITE «HIVER ET GRAND PUBLIC DE L'AGENCE DE VOYAGE»

En K€	30.09.08
Chiffre d'Affaires	88
Autres produits	
Achats et charges externes	-511
Impôts et taxes	
Charges de personnel	-1
Dotations nettes aux amort. et prov.	-3
Autres charges et produits	
Résultat opérationnel	-427
Résultat financier	
Impôts	142
Résultat net	-285

NOTE 21 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRESORERIE

» DETAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Variation des stocks et en cours	-391	73	205
Variations des clients et autres créances	4 163	-3 774	-3 163
Variation des fournisseurs et autres dettes	-223	-1 714	4 990
Variation de l'impôt exigible		297	-393
Total	3 549	-5 118	1 639

La forte variation des clients et autres créances provient de la nette diminution du poste client conjugué aux remboursements plus rapides des crédits de TVA.

NOTE 22 – SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en K€	Quote part du résultat	Quote part des capitaux propres
LAT	156	267
FLOWER	0	-26

NOTE 23 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

23.1 – CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT

Les paiements minimaux futurs relatifs aux contrats de location - financement sont les suivants :

en K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
A moins d'1 an	3 009	2 500	1 891
De 1 à 5 ans	6 713	7 765	4 952
Total	9 722	10 265	6 843

23.2 – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimaux futurs relatifs aux contrats de location simples sont les suivants :

en K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
A moins d'1 an	6 734	5 309	3 730
De 1 à 5 ans	23 881	17 628	13 079
Au delà de 5 ans	10 574	18 131	14 135
Total	41 189	41 068	30 944

Ces montants représentent les loyers des campings et les locations longues durées d'habitats

23.3 – AUTRES ENGAGEMENTS

– Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : 0
- Engagement de poursuite de loyer en faveur des filiales : 1 926 K€ Ht. Au 30.09.08 le solde restant du s'élevait à 1 321 K€

– Engagements reçus

- Autorisation de lignes de crédit : Facilités de caisse et découvert : 15 503 K€
- Apport en compte courant : 5 000 K€

– Engagements réciproques

- Autres engagements réciproques : Cautions données aux banques en faveur des filiales : 8 957 K€

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En K€	Créances			Dettes		
	30.09.08	30.09.07	30.09.06	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Parties liées en amont (AGC)		112	11		10	13
Autres parties	1 100		16			17
Total	1 100	112	27	0	10	30

	Produits			Charges		
	30.09.08	30.09.07	30.09.06	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Parties liées en amont		10	10		672	715
Autres parties				220		
Total	0	10	10	220	672	715

La rémunération globale ainsi que les avantages à long terme allouées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont les suivants :

En K€	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Rémunérations	589	615	546
Avantages	3	2	

NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS

25.1 – INFORMATION SUR LE PERSONNEL

L'effectif moyen par catégorie de salarié des sociétés intégrées sur le périmètre des activités conservées est le suivant :

	30.09.08	30.09.07	30.09.06
Cadres	48	47	42
Employés et ouvriers	384	387	353
Total Effectif temps plein annuel (ETP)	432	434	395

25.2 – Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)

Les droits individuels à la formation acquis par les salariés au 30 septembre 2008 et calculés suivant les conventions collectives respectives des différents salariés représentent un total de 15 692 heures contre 12 198 heures au 30 septembre 2007.

25.3 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Deloitte et Associés				Sereg				Grant Thornton				Cabinet Gilles Hubert			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Emetteur	139		67%		40		100%		31	75	49,7%		36		100%	
- Filiales intégrées globalement	68		33%						28	76	50,3%					
Autres diligences et prestations	0	0			0				0				0			
Sous-total	207	0	100%	0%	40	0	100%	0%	59	151	0%	100%	0	36	0%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0		0%	1	0			8	0				0		
Sous-total	0	0		0%	1	0			8	0			0	0		
TOTAL	207	0	100%	0%	41	0	100%	0%	67	151	0%	100%	0	36	0%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Compagnie Internationale André Trigano**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.6.3 des états financiers consolidés expose les principes relatifs à l'évaluation des actifs corporels. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes par ailleurs assuré que la note 1.6.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Bry-sur-Marne, le 13 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

COMPTES SOCIAUX

Bilan

ACTIF en K€	Note	30.09.08			30.09.07
		Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissements		107	45	62	98
Frais de recherche et développement		4	2	2	3
Concessions, brevets		162	107	55	69
Immobilisations incorporelles		273	154	119	170
Terrains		135		135	135
Constructions		3 777	2 458	1 319	1 215
Autres immobilisations corporelles		383	252	131	115
Immobilisations en cours		93		93	-
Immobilisations corporelles		4 388	2 710	1 678	1 465
Autes participations		25 413	896	24 517	24 510
Prêts et autres immobilisations financières		234		234	227
Immobilisations financières		25 647	896	24 751	24 737
ACTIF IMMOBILISE	1	30 308	3 760	26 548	26 372
Clients	2	4 723	1	4 722	7 934
Autes créances	3	11 163		11 163	7 150
VMP		123		123	114
Disponibilités		83		83	215
Charges contestées d'avances	4	145		145	149
ACTIF CIRCULANT		16 237	1	16 236	15 562
TOTAL ACTIF		46 545	3 761	42 784	41 934

PASSIF en K€	Note	30.09.08	30.09.07
Capital		4 925	4 925
Prime d'émission		6 472	6 472
Réserve légale		492	492
Autres réserves		6 390	6 390
Report à nouveau		682	1 116
Résultat		0	-286
CAPITAUX PROPRES	5	18 961	19 109
Provisions pour risques			
Provisions	6	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	18 904	16 221
Emprunts et dettes financières diverses	7	7	16
Dettes fournisseurs		486	526
Autres dettes	8	4 426	6 062
Dettes		23 823	22 825
TOTAL PASSIF		42 784	41 934

Compte de résultat

en K€	Note	30.09.08	30.09.07
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		3 696	4 916
CHIFFRE D'AFFAIRES	9	3 696	4 916
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			3
Rep. amort, transfert de charges	10	1 869	2 308
Autres produits			
Produits d'exploitation		5 565	7 227
Achats de marchandises		3	
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières		1	
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes		2 917	3 914
Impôts et taxes		182	192
Salaires et traitements		1 364	1 331
Charges sociales		590	598
Dotations aux amortissements - immobilisations		308	263
Dotations aux provisions sur actif circulant		3	
Autres charges		148	127
Charges d'exploitation		5 516	6 425
RESULTAT D'EXPLOITATION		49	802
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés		1 235	393
Produits sur cession de VMP		1	2
Produits financiers		1 236	395
Dotations financières aux amort. et prov.			447
Différences négatives de changes		20	
Intérêts et charges assimilées		1 216	1 519
Charges financières		1 236	1 966
RESULTAT FINANCIER	11	0	-1 571
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		49	-769
Produits exceptionnels sur opération de gestion		100	363
Produits exceptionnels sur opération en capital		34	13 976
Produits exceptionnels		134	14 339
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		47	218
Charges exceptionnelles sur opération en capital		136	13 693
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.			23
Charges exceptionnelles		183	13 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	-49	405
Impôts sur les bénéfices	13		77
RESULTAT NET		0	-287

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan, le compte de résultat et les autres états de synthèse de notre société pour l'exercice 2007/2008, sont établis suivant les normes, principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999, et conformément aux dispositions de la législation française.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

» Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissements comprennent les honoraires relatifs aux opérations de filialisation intervenus sur l'exercice. Ces frais sont amortis sur 3 ans

Le poste « Concession, brevets, marques... » comprend essentiellement les logiciels et le site Internet dont les amortissements sont pratiqués sur 3 ans à partir de la mise en service, les brevets étant amortis sur 10 ans.

A chaque arrêté comptable, la valeur comptable des immobilisations incorporelles est comparée à leur valeur recouvrable. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels informatiques..... 3 ans à 7 ans

» Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Constructions et agencements..... 4 à 20 ans
- Installations et outillage..... 3 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau..... 3 et 10 ans
- Matériel informatique..... 3 à 7 ans
- Matériel de transport..... 2 à 4 ans

» Immobilisations financières

Outre les titres de participations évalués au coût historique d'acquisition, ce poste comporte des prêts versés dans le cadre de l'investissement obligatoire dans la construction et des dépôts et cautionnements. Une provision pour dépréciation des titres de participation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net et les perspectives de rentabilité, en outre, il est tenu compte des actifs incorporels non constatés dans les comptes et nés des droits détenus par les sociétés concernées ou développés par les investissements du groupe dans le cadre de sa politique de développement. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

Cette rubrique comprend également les actions de la société détenues en propre, qui font l'objet d'un contrat de liquidité.

» Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

» Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur liquidative publiée ou à leur valeur de réalisation estimée.

» Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

» Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

» Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation sans marge aux filiales, des coûts supportés pour l'ensemble du groupe. Ces coûts comprennent notamment les coûts de fonctionnement des Services Centraux, de la Direction Générale.

» Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges communes aux filiales ainsi que les salaires et charges sociales de la Direction Générale et des services centraux.

» Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de la CIAT au 30.09.08 retracent essentiellement les opérations effectuées par la société pour le compte de ses filiales :

- refacturations des charges des frais de direction, des services centraux,
- refacturation des charges financières supportées par la société dans le cadre des financements externes, ainsi que des financements accordées et/ou reçues des filiales.

» **Filiales et participations**

En K€	Campéole	CEHPA	Etapes André Trigano	IAS et André Trigano	Ciat DPS- Production	Ciat Location	LAT	Flower
Capital	11 607	800	8	60	7 504	3 729	37	37
Capitaux propres autres que le capital	2 932	-2 787	-722	-246	-263	204	599	1
Quote part détenu en %	99,99	99,99	100,00	58,00	100,00	100,00	40,00	24,50
Valeur comptable des titres détenues								
brut	13 207	896	8	35	7 504	3 729	15	9
net	13 207	0	8	35	7 504	3 729	15	9
Prêts et avances consenties	5 353	3 122	1 586	266	-568	-2 014		350
Cautions et avals donnés	7 614	-	-	-	-	-	-	-
CA HT	29 710	1 022	2 240	693	16 941	1 898	4 299	286
Résultat	-749	-91	-484	-22	-160	-64	309	1
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-	-	-	-

NOTE SUR LE BILAN

1. Actif immobilisé

Valeurs brutes en K€	30.09.07	Augmentation	Diminution	30.09.08
Frais d'établissement	107			107
Frais de recherche, développement	4			4
Concessions, brevets, marques	184	2	24	162
Fonds commercial	0			0
Immobilisations incorporelles	295	2	24	273
Terrains	135			135
Constructions	3 589	308	125	3 772
Instal.technique, mat. et outillage	9			9
Autres immobilisations corporelles	351	84	56	379
Immoibilisation sen cours	0	93		93
Immobilisations corporelles	4 084	485	181	4 388
Participations	25 406	5		25 411
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts et autres immob financières	174	10		184
Actions propres	53	26	27	52
Immobilisations financières	25 633	41	27	25 647
Total Immobilisations	30 012	528	232	30 308

Actions propres :

Dans le cadre de sa cotation sur un marché règlementé, la société a souscrit un contrat de liquidité dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant maximum : 6.156 actions, soit 0,5% du capital social
- Prix d'achat unitaire minimum : 80 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10 €

Dans ce cadre, les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Achat de 406 actions au prix moyen de 61,49 €,
- Vente de 623 actions au prix moyen de 55,29 €;
- Frais de négociation : Néant

Compte tenu des 1 136 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, la société détient au 30 septembre 2008, 919 actions au prix unitaire moyen de 56,23 €, soit une valeur comptable globale de 51 674,07 €

Amortissements et provisions en K€	30.09.07	Augmentation	Diminution	30.09.08
Frais d'établissement	9	37		46
Frais de recherche et développement	1			1
Concessions, brevets	115	13	21	107
Fonds commercial	0			0
Immobilisations incorporelles	125	50	21	154
Terrains	0			0
Constructions	2 374	186	101	2 459
Instal.technique, mat. et outillage	10		10	0
Autres immobilisations corporelles	236	70	55	251
Immobilisations corporelles	2 620	256	166	2 710
Participations	896			896
Immobilisations financières	896	0	0	896
Total Immobilisations	3 641	306	187	3 760

concerne la société CEHPA

2. COMPTES CLIENTS

Ce poste comprend les refacturations de la société à ses filiales ou sous filiales

3. AUTRES CREANCES

En K€	30.09.08	30.09.07
Créances sociales	26	26
Créances fiscales (1)	441	408
Comptes courants	10 678	6 682
Autres	18	34
Total	11 163	7 150

(1) Dont carry back : 323 K€ au 30.09.07

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à 1 an

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste comprend notamment les charges constatées d'avance :

- des crédits baux pour 61 K€,
- des intérêts sur emprunt pour 38 K€
- des tickets restaurants pour 17 K€

5. CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2008, le capital social s'élève à 4 924 800 Euros. Il est composé de 1 231 200 actions d'une valeur nominale de 4 Euros et se répartit de la manière suivante :

» Variation des capitaux propres :

en K€	Capital	Prime	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 30.09.07	4 925	6 472	6 882	1 116	-286	19 109
Affectation de résultat				-286	286	0
Dividendes				-148		-148
Résultat de l'exercice						0
Au 30.09.08	4 925	6 472	6 882	682	0	18 961

» Répartition en nombre d'action :

	30.09.08		30.09.07		30.09.06	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC	463 892	37,7%	463 892	37,7%	463 892	37,7%
André Trigano	184 849	15,0%	184 849	15,0%	184 949	15,0%
Financière de la Coriandre (1)	338 633	27,5%	338 633	27,5%	338 528	27,5%
Natexis		0,0%		0,0%	126 897	10,3%
Proméo	133 697	10,9%	133 697	10,9%		0,0%
Autres	109 210	8,9%	108 993	8,9%	114 766	9,3%
Actions propres	919	0,1%	1 136	0,1%	2 168	0,2%
Total	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%

(1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est géré par Finama Private Equity

Les actions au nominatif, détenues depuis plus de 2 ans, acquièrent un droit de vote double.

Jusqu'au 3 juillet 2007, Monsieur André Trigano possédait 51,23% des parts de la société AGC. Le 4 juillet 2007, du fait de conversion en actions d'obligations convertibles, Financière de la Coriandre est devenu majoritaire dans cette société avec 52,47% des actions.

Du fait du franchissement à la hausse du seuil de 50%, Financière de la Coriandre a lancé au mois de septembre 2007 une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la CIAT. A l'issue de cette offre, aucune action n'a été apportée.

6. PROVISIONS

En K€	30.09.07	Dotation	Reprise	30.09.08
Provision pour risques	0			0
Provision sur immob incorporelles	0			0
Provisions sur titres de participation (1)	895			895
Provisions sur clients	0			0
Total	895	0	0	895
Provisions d'exploitation				
Provisions financières		0		
Provisions exceptionnelles		0		

(1) : Les titres de la société CEHPA ont été provisionnés dans leur intégralité

7. DETTES FINANCIERES

En K€	Montant brut	A -1 an	d'1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Auprès des établissements de crédit (1)	18 904	13 268	5 636	
dettes diverses	7	7		

(1) Dont découverts bancaires pour 6 592 K€

Sur l'ensemble des dettes financières contractées auprès des établissements de crédit, la société ne respectait pas un ratio pour un contrat. A la date du présent document, la banque concernée n'avait pas fait part à la société de son intention de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a reçu l'engagement de son actionnaire de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie

» Détail des emprunts bancaires :

En K€	Montant
Au 30.09.07	14 719
Souscriptions	3 700
Remboursements	-6 027
Au 30.09.08	12 392

Montants des emprunts à taux fixes : 4 816 K€

Montants des emprunts à taux variables : 7 576 K€

8. AUTRES DETTES

En K€	30.09.08	30.09.07
Personnel	216	282
Organismes sociaux	228	285
Etat	1 399	1 813
Autres dettes		11
Comptes courants	2 583	3 671
Total	4 426	6 062

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007-2008 correspond à la refacturation des frais centraux par la société à ses filiales (management fees)

10. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET TRANSFERT DE CHARGES

Figurent notamment dans ce poste pour 2 480 K€ des charges directes supporté par la société et refacturées au filiales (loyer de crédit baux, frais de personnel, frais d'impression de catalogue...) et 633 K€ de produits refacturés aux filiales et réaffectés pour 741 K€ en produits financiers et -108 K€ réaffectés en charges exceptionnelles.

11. RESULTAT FINANCIER

En K€	30.09.08	30.09.07
Produits de participation		
Autres intérêts et produits assimilés (1)	1 234	393
Produits nets sur cession de VMP	1	2
Produits financiers	1 235	395
Dotations aux provisions (2)		447
Intérêts et charges assimilées (3)	1 216	1 519
Différences négatives de changes	20	
Charges financières	1 236	1 966
Résultat financier	-1	-1 571

(1) Ces montants correspondent aux intérêts sur comptes courants des filiales et à la refacturations aux filiales des frais financiers (pour 741 K€ en 2008)

(2) Correspond à la provision sur les Titres CEHPA

(3) Dont,

En K€	30.09.08	30.09.07
Abandon de créance Flower		433
Intérêts sur emprunts	688	730
Intérêts sur découverts	356	278
Intérêts sur compte courant	85	18
Autres	75	

12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	30.09.08	30.09.07
Produits sur opération de gestion		363
Produits sur opération en capital	134	13 976
Produits exceptionnels	134	14 339
Charges sur opération de gestion	47	218
Charges sur opération en capital	136	13 693
Dot aux amort et provisions		23
Charges exceptionnelles	183	13 934
Résultat exceptionnel	-49	405

Dont notamment pour les produits et charges sur opération en capital

En K€	30.09.08	30.09.07
Produits sur opération de filialisation		13 578
Charges sur opération de filialisation		13 578
Cession de la marque Maréchal	100	

13. IMPOTS

Il reste sur l'exercice un montant de carry back non utilisé pour 322 K€

Depuis le 1^{er} octobre 1999, la société a constitué un groupe fiscal relevant du régime de l'intégration fiscale avec ses filiales : Les Campéoles, Cehpa, Campasun Servon, Les Etapes André Trigano, CIAT DPS- Production et CIAT Location. Le principe retenu est de conserver dans la société mère les éventuels profits liés à ce régime d'impôt.

Ainsi, l'impôt comptabilisé pourra être différent du paiement de l'impôt pour lequel l'entreprise est solidaire.

» Accroissement et allègement de la dette future d'impôts :

Organic	5 K€
1% construction	5 K€
Provision pour dépréciation de titres	896 K€

14. AUTRES INFORMATIONS

14.1. Entreprises liées

En K€		Montant
Bilan Actif	Participations	25 402
	Clients	4 603
	Autres créances	10 678
Bilan Passif	Fournisseurs	
	Autres dettes	2 583

14.2. Engagements hors bilan

- Engagements donnés : Effets escomptés non échus : néant
- Engagement de poursuite de loyer en faveur des filiales : 1 926 K€ Ht. Au 30.09.08 le solde restant du s'élevait à 1 321 K€
- Engagements reçus : Autorisation de lignes de crédit : Facilités de caisse et découvert : 10 393 K€
Apport en compte courant pour 5 000 K€
- Engagements réciproques : Cautions données aux banques en faveur des filiales : 10 497 K€
- -Engagement sur des contrats de crédits baux : échéance inférieure à 1 an : 1 509 K€
échéance entre 1 et 5 ans : 2 906 K€

15.3. Effectifs

	30.09.08	30.09.07
Cadres	16	17
Non cadres	12	12
Total	28	29

Les droits individuels à la formation acquis au 30.09.08 représentaient 1 618 heures

15.4. Rémunération des organes de direction

La rémunération globale ainsi que les avantages à long terme allouées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont les suivants :

En K€	30.09.08	30.09.07
Rémunérations	589	615
Avantages	3	2
Total	592	617

Engagement de retraite au titre des dirigeants (indemnités légales de départ en retraite) : 33 K€

14.5. Produits à recevoir et charges à payer

» Produits à recevoir

Clients et comptes rattachés	4 712 K€
Autres créances	80 K€

» Charges à payer

Intérêts courus	112 K€
Fournisseurs	161 K€
Dettes sociales	359 K€

15.6. Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite s'élève au 30.09.08 à 50 K€
Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **Compagnie Internationale André Trigano**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes par ailleurs assurés que la note « Immobilisations financières » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Bry-sur-Marne, le 13 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la société LOISIRLOC pour le compte de la société LES CAMPEOLES

Personne concernée : Monsieur André TRIGANO, Président du Conseil de surveillance et actionnaire de votre société.

- a) Le Conseil de surveillance du 29 novembre 2007 a autorisé la conclusion de contrats de location de matériels et habitats de plein air entre la société LES CAMPEOLES, filiale de votre société et la société LOISIRLOC dans laquelle Monsieur TRIGANO détient 20% du capital.

Cette convention n'a pas produit d'effet dans votre société au titre de l'exercice. En revanche, la société LES CAMPEOLES a enregistré dans ses comptes une charge de 220 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

1.2 Avec la société CIAT Locations

Personne concernée : Monsieur Gérard CALMONT, membre du directoire.

Le Conseil de surveillance du 23 juin 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie groupe entre votre société la société CIAT Locations rémunérée au taux de 3,5% à raison des sommes avancées par l'une ou l'autre des sociétés.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par CIAT Locations à votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par CIAT Locations d'un montant d'intérêts de 79.102 €. Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à votre société s'élève à 2.013.542,70 € au 30 septembre 2008.

1.3 Avec la société CIAT Production - DPS

Personne concernée : Monsieur Gérard CALMONT, membre du directoire.

Le Conseil de surveillance du 23 juin 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie groupe entre votre société et la société CIAT Production - DPS rémunérée au taux de 3,5% à raison des sommes avancées par l'une ou l'autre des sociétés.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par CIAT Production - DPS à votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par CIAT Production - DPS d'un montant d'intérêts de 47.181 €. Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à votre société s'élève à 559.888,83 € au 30 septembre 2008.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.2 Avec la société Animation Gestion Commerciale - AGC

Votre société a facturé 3 000 € à la société AGC à raison d'un loyer trimestriel de 750 € et 7 416 € au titre de prestations d'assistance comptable, administrative et juridique fournie par votre société.

1.3 Avec la société LES CAMPEOLES

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 231.788 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société LES CAMPEOLES s'élève à 5.353.315,42 € au 30 septembre 2008.

1.4 Avec la société CEHPA

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 81.786 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société CEHPA s'élève à 3.122.446,16 € au 30 septembre 2008.

1.5 Avec la société LES ETAPES ANDRE TRIGANO

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 5.759 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société LES ETAPES ANDRE TRIGANO s'élève à 1.586.184,78 € au 30 septembre 2008.

1.6 Avec la société André Trigano Publicité

Le mandat d'agence de publicité confié à la société André Trigano Publicité s'est poursuivi sur l'exercice. Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice.

1.7 Avec Monsieur Gérard CALMONT, membre du directoire

Le contrat de travail de Monsieur Gérard CALMONT s'est poursuivi sur l'exercice.

La rémunération qu'il a perçue à ce titre sur l'exercice s'est élevée, prime comprise, à 94.521,77 €.

3 Mise en conformité des engagements réglementés avec la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat

Nous vous présentons également notre rapport sur les engagements réglementés soumis aux dispositions de l'article 17 VI de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat relatives à la mise en conformité des engagements en cours avec les dispositions de l'article L. 225-90-1 de Code de commerce dans sa rédaction issue de la loi précitée.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces engagements n'ont pas été assortis de conditions liées aux performances du bénéficiaire.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la mise en conformité n'a pas été faite.

Le conseil de surveillance du 26 septembre 2005 a autorisé l'engagement pris par votre société de verser à Monsieur Alain BERAL, Président du Directoire, une indemnité de départ correspondant à 9 mois de salaire dans l'hypothèse où votre société serait amenée à résilier son contrat de travail en dehors de toute faute commise par lui dans l'exercice de ses fonctions.

La mise en conformité n'a pas été effectuée par omission de la société.

Fait à Paris et à Bry-sur-Marne le 13 mars 2009

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Cabinet Gilles HUBERT

Jean-Pierre CORDIER
Associé

Gilles HUBERT
Associé

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 mars 2009

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport de gestion du Directoire, auquel est annexé le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, et du rapport du Conseil de surveillance et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 12.702 € et qui ont donné lieu à une imposition de 4.234 €.

DEUXIEME RESOLUTION :

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir une perte de 997 K€.

TROISIEME RESOLUTION :

Quitus

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 font apparaître un résultat de 0 K€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Actions	Exercice	Dividende par action payé	Avoir fiscal (1)
1 231 200 actions de 4,00 €	2006/2007	0,12(2)	-
1 231 200 actions de 4,00 €	2005/2006	0	-
1 231 200 actions de 4,00 €	2004/2005	0,40(2)	Non applicable

(1) Sur la base d'un avoir fiscal à 50%.

(2) Les dividendes étaient exigibles à l'abattement de 40% mentionné au 2 et 3 de l'article 158 du CGI

(3) Les dividendes étaient exigibles à l'abattement de 50% mentionné au 2 et 3 de l'article 158 du CGI

CINQUIEME RESOLUTION :

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

SIXIEME RESOLUTION :

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 10.000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

SEPTIEME RESOLUTION :

Délégation de pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, qu' à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

Alain BERAL
Président du Directoire

Olivier ORTIN
Directeur Financier